



C/50/12

ORIGINAL : anglais

DATE : 17 octobre 2016

**UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES**

Genève

**CONSEIL****Cinquantième session ordinaire  
Genève, 28 octobre 2016****RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015***Document établi par le Bureau de l'Union**Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV*

1. Le présent document présente le rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2014-2015 fondé sur le programme et budget pour l'exercice biennal 2014-2015 adopté par le Conseil (voir le document C/47/4 Rev. "Programme et budget pour l'exercice biennal 2014-2015").
2. Le rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2014-2015 fournit des informations sur les dépenses, le nombre total de postes pour le Bureau de l'Union ainsi que les résultats et les indicateurs d'exécution par sous-programme, sur la base du programme et budget adopté par le Conseil. Le présent document donne aussi un aperçu des tendances dans le temps.

## TABLEAU DES RÉSULTATS POUR L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015

Table des matières

<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>5</b>
<b>2. EXÉCUTION DU PROGRAMME.....</b>	<b>7</b>
<b>2.1 SOUS-PROGRAMME UV.1 : POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES .....</b>	<b>7</b>
<b>Objectifs .....</b>	<b>7</b>
<b>Résultats obtenus : indicateurs d'exécution .....</b>	<b>7</b>
1. ORGANISATION DES SESSIONS DU CONSEIL ET DU COMITÉ CONSULTATIF .....	7
a) Participation aux sessions du Conseil et du Comité consultatif.....	7
Figure 1. Participation aux sessions ordinaires du Conseil (sessions d'octobre) .....	7
Figure 2. Participation* aux sessions extraordinaires du Conseil (sessions d'avril) .....	7
Figure 3. Participation * aux sessions du Comité consultatif .....	7
2. COORDINATION, SUIVI ET ÉVALUATION DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET BUDGET POUR L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015 .....	8
a) Mise en œuvre du programme dans les limites du budget pour l'exercice biennal 2014-2015 .....	8
3. ÉLABORATION ET ADOPTION DU PROGRAMME ET BUDGET POUR L'EXERCICE BIENNAL 2016-2017 .....	8
a) Élaboration et adoption du programme et budget pour l'exercice biennal 2016-2017 conformément aux dispositions du "Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier de l'UPOV" .....	8
4. POLITIQUE DU CONSEIL.....	8
a) Recommandations formulées par le Comité consultatif et décisions du Conseil.....	8
b) Autres décisions du Conseil .....	9
c) Autres travaux du Comité consultatif .....	9
d) Adoption des documents et notes d'information par le Conseil .....	10
<b>2.2 SOUS-PROGRAMME UV.2 : SERVICES FOURNIS À L'UNION EN VUE D'AUGMENTER L'EFFICACITÉ DU SYSTÈME DE L'UPOV .....</b>	<b>11</b>
<b>Objectifs .....</b>	<b>11</b>
<b>Résultats obtenus : Indicateurs d'exécution .....</b>	<b>11</b>
1. ORIENTATIONS AU SUJET DE LA CONVENTION UPOV ET SA MISE EN ŒUVRE ET INFORMATIONS SUR SON APPLICATION.....	11
a) Adoption de matériels d'information nouveaux ou révisés concernant la Convention UPOV .....	11
b) Publication de la Gazette et Newsletter de l'UPOV .....	12
c) Incorporation de la législation des membres de l'Union dans la base de données UPOV Lex.....	12
Base de données UPOV Lex : consultations du site Web de l'UPOV en 2015.....	12
d) Participation à des séminaires et colloques organisés à Genève parallèlement aux sessions de l'UPOV.....	12
2. ORIENTATIONS AU SUJET DE L'EXAMEN DES VARIÉTÉS.....	13
a) Adoption de documents TGP et de matériels d'information nouveaux ou révisés.....	13
b) Adoption de principes directeurs d'examen nouveaux ou révisés .....	14
Principes directeurs d'examen : consultations du site Web de l'UPOV en 2015 .....	14
Figure 4. Adoption de principes directeurs d'examen.....	15
Figure 5. Projets de principes directeurs d'examen examinés par les groupes de travail techniques .....	15
Figure 6. Entrées de droits d'obtenteur dans la base de données sur les variétés végétales couvertes par des principes directeurs d'examen .....	15
3. COOPÉRATION EN MATIÈRE D'EXAMEN DES DROITS D'OBTENTEUR.....	16
Base de données GENIE : consultations du site Web de l'UPOV en 2015 .....	16
a) Genres et espèces végétaux pour lesquels les membres de l'Union ont une expérience concrète.....	17
Figure 7. Genres ou espèces végétaux pour lesquels il existe des accords de coopération, de l'expérience pratique et des entrées de droits d'obtenteur dans la base de données sur les variétés végétales .....	17
b) Genres et espèces végétaux au sujet desquels les membres de l'Union coopèrent en matière d'examen DHS, comme indiqué dans la base de données GENIE .....	17
- <i>Coopération générale</i> .....	17
- <i>Nombre d'accords bilatéraux et régionaux spécifiques sur la protection des obtentions végétales</i> .....	17

c)	Participation à l'élaboration de principes directeurs d'examen .....	18
	Figure 8. Nombre total de principes directeurs d'examen adoptés (par groupe de travail technique).....	18
	Figure 9. Nombre total de principes directeurs d'examen en cours d'élaboration .....	18
	Figure 10. Nombre total de principes directeurs d'examen adoptés (par région de l'expert principal).....	18
	Figure 12. Nombre de membres de l'Union ayant participé à l'élaboration de principes directeurs d'examen .....	19
d)	Qualité et exhaustivité des données contenues dans la base de données sur les variétés végétales et qualité du dispositif de recherche; et moyens d'accès aux autres données pertinentes .....	19
	Base de données PLUTO : consultations du site Web de l'UPOV en 2015.....	20
e)	Logiciels échangeables figurant dans le document UPOV/INF/16 "Logiciels échangeables".....	20
4.	PARTICIPATION DES MEMBRES DE L'UNION ET DES PARTIES PRENANTES AUX TRAVAUX DES DIFFÉRENTS ORGANES DE L'UPOV .....	21
a)	Participation aux travaux du Comité administratif et juridique .....	21
	Figure 13. Nombre d'États/organisations membres ou observateurs participant au CAJ.....	21
b)	Participation aux travaux du Comité technique .....	21
	Figure 14. Nombre d'États/organisations membres ou observateurs participant au TC.....	21
c)	Participation aux sessions des groupes de travail techniques.....	22
	Figure 15. Nombre d'États/organisations membres ou observateurs participant aux groupes de travail techniques .....	22
d)	Participation aux ateliers préparatoires des sessions des groupes de travail techniques .....	22
	Figure 16. ....	22
	i) Nombre de participants aux ateliers préparatoires : membres et observateurs.....	22
	ii) Nombre de participants aux ateliers préparatoires par groupe de travail technique .....	23
e)	Mesures visant à améliorer l'efficacité des travaux du TC, des groupes de travail techniques et des ateliers préparatoires .....	23
5.	DOCUMENTS ET MATÉRIELS DE L'UPOV DANS DES LANGUES SUPPLÉMENTAIRES.....	23
a)	Mise à disposition de documents et de matériels de l'UPOV dans des langues autres que les langues utilisées au sein de l'UPOV (français, anglais, allemand et espagnol).....	23
6.	FACILITATION DU DÉPÔT DE DEMANDES DE PROTECTION DE DROITS D'OBTENTEUR.....	23
a)	Nombre de demandes de protection d'obtentions végétales.....	23
b)	Nombre de titres octroyés .....	23
c)	Nombre de titres en vigueur .....	23
	Figure 17. Demandes de droits d'obteneur .....	24
	Figure 18. Titres d'obteneur en vigueur.....	24
	Figure 19. Demandes de droits d'obteneur déposées par des résidents ou des non-résidents ....	24
	Figure 20. Titres d'obteneur octroyés à des résidents ou à des non-résidents .....	24
d)	Nombre de genres ou espèces protégés par des membres de l'Union.....	24
	Figure 21. Protection de genres et espèces végétaux en 2015.....	24
	Figure 22. Évolution de la protection des genres et espèces végétaux.....	25
e)	Nombre de genres ou espèces végétaux dont des variétés sont protégées .....	25
f)	Utilisation par les membres de l'Union de renvois normalisés dans les formulaires de demande... 25	
g)	Utilisation de formulaires vierges linéaires correspondant au "Formulaire type de l'UPOV de demande de protection d'une obtention végétale" .....	25
7.	FOURNITURE D'INFORMATIONS SUR LA CONVENTION UPOV À L'INTENTION DES PARTIES PRENANTES (OBTENTEURS, AGRICULTEURS, PRODUCTEURS, VENDEURS DE SEMENCES, ETC.).....	25
a)	Informations destinées aux parties prenantes sur le site Web de l'UPOV.....	25
<b>2.3</b>	<b>SOUS-PROGRAMME UV.3 : AIDE À LA MISE EN PLACE ET À L'APPLICATION DU SYSTÈME DE L'UPOV .....</b>	<b>27</b>
	<b>Objectifs .....</b>	<b>27</b>
	<b>Résultats obtenus : indicateurs d'exécution .....</b>	<b>27</b>
1.	SENSIBILISATION AU RÔLE DE LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES CONFORMÉMENT À LA CONVENTION UPOV .....	27
a)	Publications sur le rôle du système de l'UPOV de protection des obtentions végétales, y compris des documents sur le site Web .....	27
b)	Fourniture aux États et aux organisations d'informations sur les activités de l'UPOV.....	27
	Figure 23. États ayant reçu des informations sur les activités de l'UPOV .....	27
	Figure 24. Lieu des activités de l'UPOV .....	28
c)	États et organisations ayant contacté le Bureau de l'UPOV pour obtenir de l'aide en matière d'élaboration d'une législation relative à la protection des obtentions végétales .....	28
d)	États et organisations ayant entamé auprès du Conseil de l'UPOV la procédure pour devenir membre de l'Union.....	28

Figure 25. États et organisations ayant contacté le Bureau de l'Union pour obtenir de l'aide en matière d'élaboration d'une législation relative à la protection des obtentions végétales et États et organisations ayant entamé auprès du Conseil de l'UPOV la procédure pour devenir membre de l'Union .....	29
e) Participation aux activités de sensibilisation organisées par l'UPOV ou aux activités faisant intervenir des membres du personnel de l'UPOV ou des formateurs de l'UPOV au nom du personnel de l'UPOV .....	29
Figure 26. Lieu des activités et des réunions au cours desquelles l'UPOV a fait des exposés .....	29
<b>2. ASSISTANCE EN VUE DE L'ÉLABORATION D'UNE LÉGISLATION RELATIVE À LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES CONFORME À L'ACTE DE 1991 DE LA CONVENTION UPOV .....</b>	<b>30</b>
a) États et organisations ayant reçu des commentaires sur leurs lois .....	30
b) États et organisations ayant reçu un avis positif du Conseil de l'UPOV .....	30
c) Réunions avec des responsables gouvernementaux .....	30
Figure 27. Assistance fournie en vue de l'élaboration d'une législation relative à la protection des obtentions végétales .....	30
<b>3. ASSISTANCE FOURNIE À DES ÉTATS ET ORGANISATIONS EN VUE DE LEUR ADHÉSION À L'ACTE DE 1991 DE LA CONVENTION UPOV .....</b>	<b>31</b>
a) États ayant adhéré à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV ou l'ayant ratifié .....	31
b) États et organisations devenus membres de l'Union .....	31
Figure 28. États ou organisations ayant reçu des avis législatifs .....	31
Figure 29. États ou organisations ayant obtenu l'avis positif du Conseil .....	31
Figure 30. Nouveaux membres de l'Union .....	31
Figure 31. Adhésion à l'Acte de 1991 ou ratification de ce dernier .....	31
<b>4. ASSISTANCE AUX FINS DE LA MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTÈME EFFICACE DE PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES CONFORME À L'ACTE DE 1991 DE LA CONVENTION UPOV .....</b>	<b>32</b>
a) Participation aux cours d'enseignement à distance .....	32
Figure 32. Cours DL-205, DL-305, DL-305A et DL-305B de l'UPOV : participation en 2014 et 2015 .....	33
Figure 33a. Participants aux sessions principales du cours DL-205 par catégorie d'inscription .....	34
Figure 34a. Participants aux sessions principales du cours DL-205 par langue .....	34
Figure 33b. Participants aux sessions principales des cours DL-305, 305A, 305B par catégorie d'inscription .....	34
Figure 34b. Participants aux sessions principales des cours DL-305, 305A, 305B par langue .....	34
b) Participation d'États et d'organisations ayant le statut d'observateurs aux travaux du CAJ, du TC, des TWP et aux ateliers préparatoires correspondants .....	35
c) Participation aux activités de l'UPOV .....	35
d) Participation aux activités faisant intervenir des membres du personnel de l'UPOV ou des formateurs de l'UPOV au nom du personnel de l'UPOV .....	35
e) Formation dispensée par des formateurs de l'UPOV au cours d'activités n'ayant pas été organisées par l'UPOV .....	35
f) Mise en œuvre de projets avec des organisations partenaires et des donateurs .....	36
(g) Utilisation de la page Web consacrée à la formation et à l'assistance .....	36
<b>2.4 SOUS-PROGRAMME UV.4 : RELATIONS EXTÉRIEURES .....</b>	<b>37</b>
<b>Objectifs .....</b>	<b>37</b>
<b>Résultats obtenus : Indicateurs d'exécution .....</b>	<b>37</b>
1. MEILLEURE CONNAISSANCE PAR LE PUBLIC DU RÔLE ET DES ACTIVITÉS DE L'UPOV .....	37
a) Mise à disposition sur le site Web de l'UPOV d'informations et de matériels à l'intention du grand public .....	37
b) Consultations du site Web .....	37
2. FOURNITURE D'INFORMATIONS À D'AUTRES ORGANISATIONS .....	39
Participation à des réunions ou à des activités d'organisations compétentes .....	39
<b>3. PERFORMANCE FINANCIÈRE .....</b>	<b>40</b>

## 1. INTRODUCTION

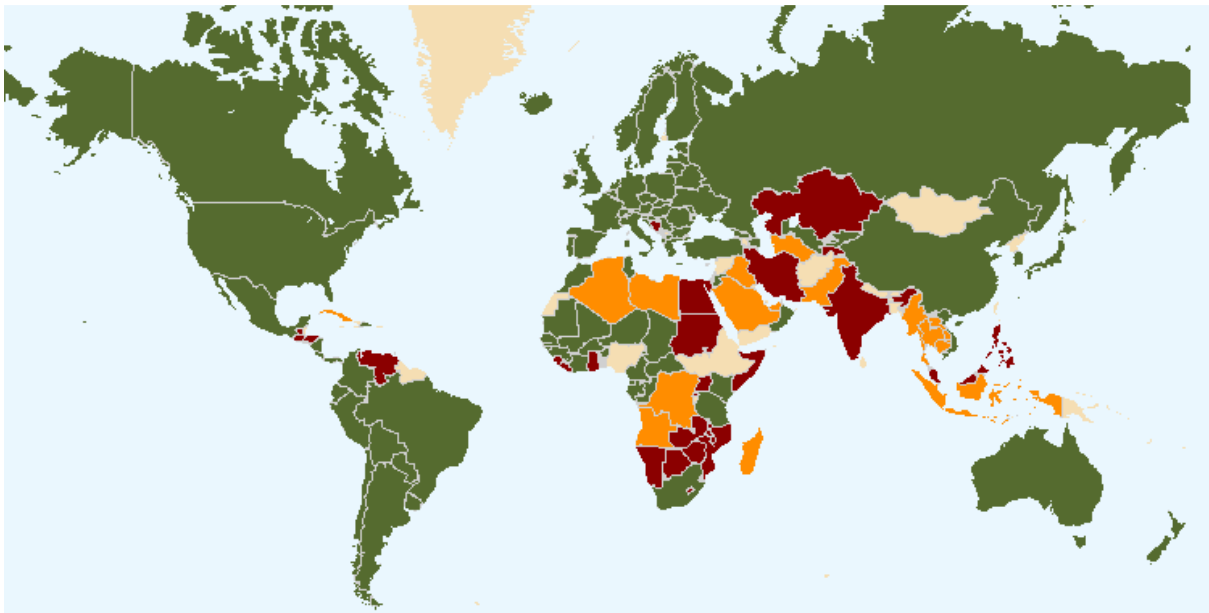
1. Le présent document présente le rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2014-2015 fondé sur le programme et budget pour l'exercice biennal 2014-2015 adopté par le Conseil à sa quarante-septième session ordinaire tenue à Genève le 24 octobre 2013 (voir le document C/47/4 Rev. "Programme et budget pour l'exercice biennal 2014-2015").

2. Le rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2014-2015 donne un aperçu des résultats de l'UPOV fondé sur les informations issues des documents ci-après, qui contiennent des informations plus détaillées :

- a) document C/47/4 Rev. "Programme et budget pour l'exercice biennal 2014-2015";
- b) document C/47/2 "Rapport annuel du Secrétaire général pour 2014";
- c) document C/50/2 "Rapport annuel du Secrétaire général pour 2015"; et
- d) document C/50/4 "Rapport sur la gestion financière pour l'exercice biennal 2014-2015".

3. La section 2 "Exécution du programme" contient un bref résumé des progrès accomplis dans le sens de la réalisation des objectifs fixés au niveau des sous-programmes, suivi de tableaux des résultats récapitulant les objectifs, les résultats escomptés et les indicateurs d'exécution. La section 3 "Performance financière" donne un aperçu des résultats financiers, par rapport au programme et budget pour l'exercice biennal 2014-2015.

4. La carte ci-après donne un aperçu graphique de la situation actuelle par rapport à l'UPOV à la fin de l'exercice biennal 2014-2015.



Les limites indiquées sur cette carte ne représentent en aucun cas l'expression d'une opinion de la part de l'UPOV concernant le statut juridique d'un pays ou d'un territoire.

- 74 membres de l'UPOV
- 15 États et 1 organisation intergouvernementale ayant entamé la procédure d'adhésion à la Convention UPOV
- 23 États et 1 organisation intergouvernementale ayant pris contact avec le Bureau de l'Union afin de solliciter une aide dans l'élaboration de lois fondées sur la Convention UPOV

5. Le tableau ci-après contient des informations détaillées sur la situation par rapport à l'UPOV.

#### Membres de l'UPOV

Afrique du Sud <sup>2</sup>	Costa Rica <sup>3</sup>	Italie <sup>2</sup>	Panama <sup>3</sup>	Slovénie <sup>3</sup>
Albanie <sup>3</sup>	Croatie <sup>3</sup>	Japon <sup>3</sup>	Paraguay <sup>2</sup>	Suède <sup>3</sup>
Allemagne <sup>3</sup>	Danemark <sup>3</sup>	Jordanie <sup>3</sup>	Pays-Bas <sup>3</sup>	Suisse <sup>3</sup>
Argentine <sup>2</sup>	Équateur <sup>2</sup>	Kenya <sup>2</sup>	Pérou <sup>3</sup>	Trinité-et-Tobago <sup>2</sup>
Australie <sup>3</sup>	Espagne <sup>3</sup>	Kirghizistan <sup>3</sup>	Pologne <sup>3</sup>	Tunisie <sup>3</sup>
Autriche <sup>3</sup>	Estonie <sup>3</sup>	Lettonie <sup>3</sup>	Portugal <sup>2</sup>	Turquie <sup>3</sup>
Azerbaïdjan <sup>3</sup>	États-Unis d'Amérique <sup>3</sup>	Lituanie <sup>3</sup>	République de Corée <sup>3</sup>	Ukraine <sup>3</sup>
Bélarus <sup>3</sup>	Ex-République yougoslave de Macédoine <sup>3</sup>	Maroc <sup>3</sup>	République de Moldova <sup>3</sup>	Union européenne <sup>3,4</sup>
Belgique <sup>1</sup>	Fédération de Russie <sup>3</sup>	Mexique <sup>2</sup>	République dominicaine <sup>3</sup>	Uruguay <sup>2</sup>
Bolivie (État plurinational de) <sup>2</sup>	Finlande <sup>3</sup>	Monténégro <sup>3</sup>	République tchèque <sup>3</sup>	Viet Nam <sup>3</sup>
Brésil <sup>2</sup>	France <sup>3</sup>	Nicaragua <sup>2</sup>	République-Unie de Tanzanie <sup>3</sup>	(Total 74)
Bulgarie <sup>3</sup>	Géorgie <sup>3</sup>	Norvège <sup>2</sup>	Roumanie <sup>3</sup>	
Canada <sup>3</sup>	Hongrie <sup>3</sup>	Nouvelle-Zélande <sup>2</sup>	Royaume-Uni <sup>3</sup>	
Chili <sup>2</sup>	Irlande <sup>3</sup>	Oman <sup>3</sup>	Serbie <sup>3</sup>	
Chine <sup>2</sup>	Islande <sup>3</sup>	Organisation africaine de la propriété intellectuelle <sup>3,5</sup>	Singapour <sup>3</sup>	
Colombie <sup>2</sup>	Israël <sup>3</sup>	Ouzbékistan <sup>3</sup>	Slovaquie <sup>3</sup>	

1 La Convention de 1961 modifiée par l'Acte additionnel de 1972 est le dernier Acte auquel 1 État a adhéré.

2 L'Acte de 1978 est le dernier acte auquel 18 États ont adhéré.

3 L'Acte de 1991 est le dernier Acte auquel 53 États et 2 organisations ont adhéré.

4 A adopté un système de protection des droits d'obtenteur qui couvre le territoire de ses 28 États membres.

5 A adopté un système de protection des droits d'obtenteur qui couvre le territoire de ses 17 États membres.

#### États et organisations intergouvernementales ayant engagé la procédure d'adhésion à la Convention UPOV

Arménie, Bosnie-Herzégovine, Égypte, Ghana, Guatemala, Honduras, Inde, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Malaisie, Maurice, Philippines, Tadjikistan, Venezuela (République bolivarienne du), Zimbabwe, ainsi que l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO).

#### États et organisations intergouvernementales ayant été en contact avec le Bureau de l'Union en vue d'obtenir une assistance pour l'élaboration de lois fondées sur la Convention UPOV

Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Barbade, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chypre, Cuba, El Salvador, Émirats arabes unis, Indonésie, Iraq, Libye, Mozambique, Myanmar, Namibie, Pakistan, République démocratique populaire lao, Soudan, Thaïlande, Tonga, Turkménistan, Zambie, ainsi que la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

## 2. EXÉCUTION DU PROGRAMME

### 2.1 SOUS-PROGRAMME UV.1 : POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

Les sessions du Conseil et du Comité consultatif ont fourni la base de l'élaboration, de la gestion et de la coordination des activités dans le cadre du programme général de l'UPOV.

- Objectifs**
- ◆ Orientations politiques et gestion à l'échelon exécutif.
  - ◆ Planification, mise en œuvre et évaluation du programme et budget.

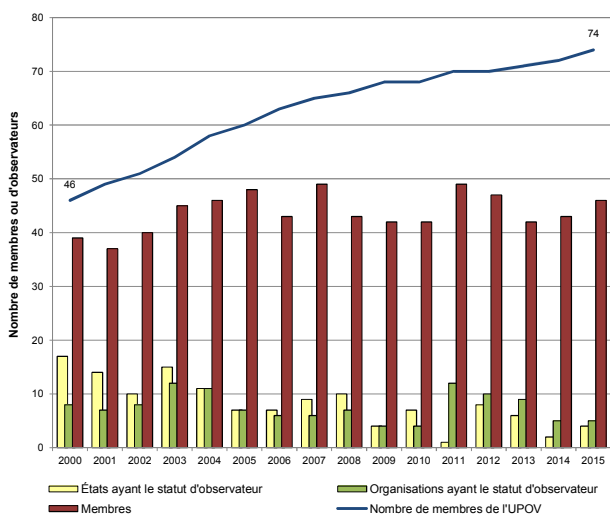
#### Résultats obtenus : indicateurs d'exécution

##### 1. ORGANISATION DES SESSIONS DU CONSEIL ET DU COMITÉ CONSULTATIF

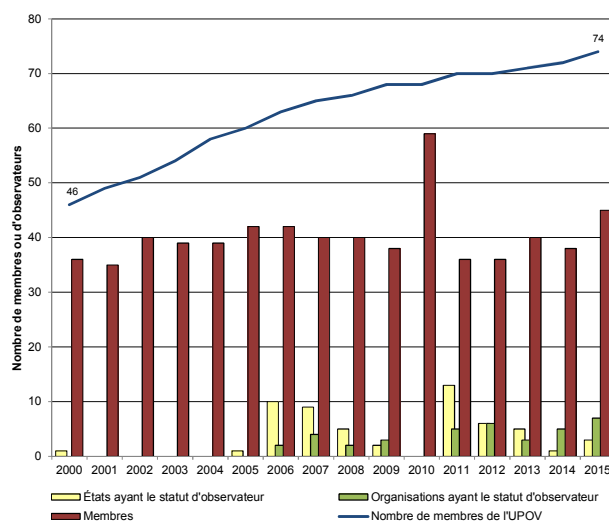
###### a) Participation aux sessions du Conseil et du Comité consultatif

(Voir les figures 1 à 3)

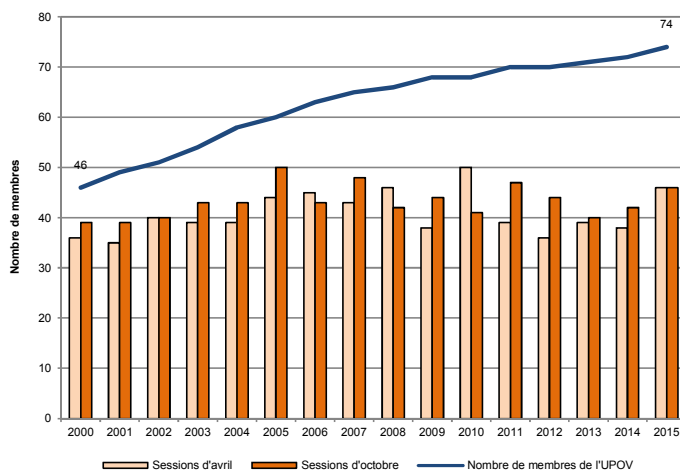
**Figure 1. Participation<sup>1</sup> aux sessions ordinaires du Conseil (sessions d'octobre)**



**Figure 2. Participation\* aux sessions extraordinaires du Conseil (sessions d'avril)**



**Figure 3. Participation \* aux sessions du Comité consultatif**



<sup>1</sup> La participation est évaluée en fonction du nombre de membres et d'États ou d'organisations ayant le statut d'observateur qui participent, et non en fonction du nombre de personnes présentes.

## 2. COORDINATION, SUIVI ET ÉVALUATION DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET BUDGET POUR L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015

### a) Mise en œuvre du programme dans les limites du budget pour l'exercice biennal 2014-2015

Voir la section 3 "Performance financière".

## 3. ÉLABORATION ET ADOPTION DU PROGRAMME ET BUDGET POUR L'EXERCICE BIENNAL 2016-2017

### a) Élaboration et adoption du programme et budget pour l'exercice biennal 2016-2017 conformément aux dispositions du "Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier de l'UPOV"

Le programme et budget pour l'exercice biennal 2016-2017 a été adopté par le Conseil à sa quarante-neuvième session ordinaire tenue le 29 octobre 2015 (voir le document C/49/4 Rev.).

## 4. POLITIQUE DU CONSEIL

### a) Recommandations formulées par le Comité consultatif et décisions du Conseil

Le Conseil a pris des décisions, sur la base des recommandations formulées par le Comité consultatif, concernant les éléments suivants :

- l'examen de la conformité du projet de protocole de l'ARIPO pour la protection des obtentions végétales avec les dispositions de l'Acte de 1991 de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales;
- la confirmation de la décision du 22 mars 2013 relative à la conformité de la loi sur les droits d'obteneur pour Zanzibar avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV;
- l'examen de la conformité du 'Projet de dispositions du titre IV 'Obtentions végétales' de la loi n° 82 de 2002 relative à la protection des droits de propriété intellectuelle' ('projet de loi') de l'Égypte avec l'Acte de 1991 de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales;
- la recommandation que la République islamique d'Iran incorpore les dispositions supplémentaires et modifications dans la "Loi sur l'enregistrement des obtentions végétales et le contrôle et la certification des semences et du matériel végétal de 2003" et que, dès que ces dispositions supplémentaires et ces modifications auront été incorporées dans la loi, la loi ainsi modifiée soit soumise au Conseil pour examen, conformément à l'article 34.3) de l'Acte de 1991;
- l'adoption de matériels d'information (il est rendu compte de l'adoption des matériels d'information par le Conseil dans le sous-programme UV.2);
- le calendrier des réunions;
- des communiqués de presse;
- l'adoption des réponses aux questions fréquemment posées et la révision de la réponse à la question fréquemment posée "Puis je obtenir une protection dans plusieurs pays à la fois en ne déposant qu'une seule demande?";
- la création d'un compte spécial de l'UPOV pour financer les projets extrabudgétaires arrêtés par le Conseil (compte de projets) et le virement sur ce compte du montant du fonds de réserve dépassant 15% des recettes totales de l'exercice biennal 2012-2013;
- la nomination de M. Francis Gurry comme Secrétaire général de l'UPOV pour la période allant du 16 octobre 2014 au 30 septembre 2020;
- l'utilisation du Fonds spécial pour des projets à des fins de formation;
- les états financiers pour 2013;
- les arriérés de contributions au 30 septembre 2014;
- le rapport de gestion financière pour l'exercice biennal 2012-2013;
- la prolongation du mandat du secrétaire général adjoint du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 30 novembre 2018;
- le projet de programme et budget de l'Union pour l'exercice biennal 2016-2017;
- les états financiers pour 2014;
- les arriérés de contributions au 30 septembre 2015.



b) Autres décisions du Conseil

Le Conseil a également pris des décisions concernant les éléments suivants :

- les programmes de travail du Comité administratif et juridique (CAJ), du Comité technique (TC), des groupes de travail techniques (TWP) et du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT);
- élection
  - du président et du vice-président du Conseil,
  - du président et du vice-président du TWA,
  - du président et du vice-président du TWC,
  - du président et du vice-président du TWF,
  - du président et du vice-président du TWO,
  - du président et du vice-président du TWV et
  - du président et du vice-président du BMT.

c) Autres travaux du Comité consultatif

Le Comité consultatif :

- a accepté de remplacer l'intitulé du point habituel de l'ordre du jour par "Audit interne et rapports de l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI";
- a approuvé la procédure de révision des traductions avant de publier ces dernières sur le site Web de l'UPOV;
- est convenu d'inviter l'ISF, la CIOPORA et CropLife International à fournir des détails sur les problèmes rencontrés dans la situation actuelle et les solutions possibles offertes par un système de dépôt international, un programme d'assurance qualité de l'UPOV et un système central d'approbation des dénominations variétales, et a demandé au Bureau de l'Union de donner des informations pertinentes sur les systèmes de dépôt internationaux de l'OMPI;
- a approuvé la scission du cours DL-305 en deux cours distincts, à savoir DL-305-A "Administration des droits d'obtenteur" et DL-305-B "Examen DHS" ainsi que le programme pour 2014 et 2015 des cours d'enseignement à distance;
- a demandé au Bureau de l'Union de recenser, avec le secrétaire du Traité international et le Secrétariat de l'OMPI, les éventuels domaines d'interaction entre les instruments internationaux respectifs du Traité international, de l'OMPI et de l'UPOV en vue de l'élaboration éventuelle d'une publication conjointe sur les questions interdépendantes concernant l'innovation et les ressources phylogénétiques, ainsi que d'autres initiatives éventuelles;
- a demandé au Bureau de l'Union d'établir un document précisant les questions soulevées et les marches à suivre éventuelles concernant un système international de coopération;
- a décidé d'accorder le statut d'observateur à Centre Sud auprès du Conseil et du CAJ, et d'accorder le statut d'observateur à l'Organisation mondiale des agriculteurs (OMA) auprès du Conseil, du CAJ et du TC;
- est convenu que les informations sur les consultants auxquels l'UPOV a fait appel en 2014 seront présentées au Comité consultatif à sa quatre-vingt-dixième session en octobre 2015;
- a fait sien le plan de lancement du cours DL-305 intitulé "Examen des demandes de droits d'obtenteur", sous la forme d'un cours unique, mais aussi de deux cours distincts, à savoir DL-305A "Administration des droits d'obtenteur" et DL-305B "Examen DHS";
- a approuvé l'élaboration d'un projet de nouveau logo pour examen par le Comité consultatif à sa quatre-vingt-neuvième session et pour adoption par le Conseil à sa trente-deuxième session extraordinaire, tenue en mars 2015;
- a repoussé le projet de mise à jour de l'étude d'impact dans l'attente des travaux visant à recenser, avec le secrétaire du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le Secrétariat de l'OMPI, les éventuels domaines d'interaction entre les instruments internationaux respectifs du Traité international, de l'OMPI et de l'UPOV en vue de l'élaboration éventuelle d'une publication conjointe sur les questions interdépendantes concernant l'innovation et les ressources phylogénétiques;
- a approuvé l'envoi d'invitations à l'ex-République yougoslave de Macédoine et au Pérou pour qu'ils présentent un exposé à la quatre-vingt-dixième session du Comité consultatif, qui se tiendra en octobre 2015;
- est convenu d'inviter la Division de la supervision interne de l'OMPI à présenter un exposé sur ses activités à la quatre-vingt-dixième session et d'examiner la possibilité de prévoir un audit interne de l'UPOV en 2016-2017;
- a souscrit à l'étude sur la stratégie de l'UPOV en matière de formation et d'assistance et approuvé l'utilisation prévue du Fonds spécial pour des projets à des fins de formation dans le contexte de la stratégie de formation et d'assistance de l'UPOV;
- est convenu que le Bureau de l'Union devra élaborer un document contenant de plus amples informations sur la nécessité d'établir un système international de coopération, en fournissant une analyse opérationnelle et une estimation des coûts;

- est convenu d'examiner à sa quatre-vingt-dixième session les propositions relatives à une politique en matière de documents et les communications fournies par les observateurs à cet égard;
- est convenu d'examiner les questions figurant au programme des sessions de l'UPOV sous le titre "Élaboration du calendrier des réunions" à sa quatre-vingt-dixième session;
- a approuvé l'approche en ce qui concerne la procédure à suivre pour nommer le vérificateur externe des comptes de l'UPOV pour les exercices financiers de 2018 à 2023;
- est convenu d'inviter le Bureau de l'Union à présenter des propositions pour le financement des engagements au titre de l'AMCS et la maîtrise des dépenses connexes, à sa quatre-vingt-onzième session qui se tiendra à Genève en mars 2016;
- est convenu que tout fait nouveau relatif au groupe de travail du Réseau Finances et Budget du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies et toute mesure examinée par l'OMPI en rapport avec le financement des prestations à long terme dues au personnel soient soumises au Comité consultatif pour examen à sa quatre-vingt-onzième session;
- est convenu que le solde du Fonds spécial pour des projets à la fin de 2015 soit utilisé en 2016 pour des activités menées dans le contexte de la stratégie en matière de formation et d'assistance de l'UPOV;
- est convenu de demander à la Division de la supervision interne de l'OMPI de procéder à une évaluation en 2016-2017 du programme des activités de l'UPOV;
- est convenu d'inviter l'IPM à être présent lors de l'examen de la partie pertinente du point du programme portant sur les observateurs pour sa quatre-vingt-douzième session en octobre 2016, afin de lui donner la possibilité d'expliquer de quelle façon ses statuts déterminent sa "compétence dans des domaines ayant un lien direct avec des questions régies par la Convention UPOV";
- a approuvé les propositions relatives à la traduction des documents de session de l'UPOV, des comptes rendus des sessions des organes de l'UPOV et des observations écrites;
- a demandé au Bureau de l'Union de présenter une proposition visant à l'élaboration d'une version actualisée de l'étude d'impact pour examen à sa quatre-vingt-douzième session;
- est convenu que le nouveau logo de l'UPOV devra être présenté au Conseil de l'UPOV à sa cinquantième session ordinaire et publié sur le site Web de l'UPOV parallèlement à la cinquantième session ordinaire du Conseil, de même que l'adoption des rubriques du site Web de l'UPOV à l'intention des parties prenantes;
- est convenu que tous les membres de l'Union doivent avoir la possibilité de participer à l'élaboration de la deuxième version du prototype de formulaire de dépôt électronique des demandes (PV2), que certains points devraient être réglés avant le lancement de ce formulaire, et d'examiner la possibilité de mettre en œuvre un système opérationnel;
- est convenu que des informations supplémentaires, y compris des informations statistiques, et une analyse juridique sont nécessaires à l'égard d'un éventuel système international de coopération et est convenu de demander au Bureau de l'Union d'élaborer un document contenant un projet de mandat pour un éventuel groupe de travail (ISC-WG) afin d'examiner les questions relatives à un éventuel système international de coopération, qui serait étudié par le Comité consultatif à sa quatre-vingt-onzième session; ce document présenterait également les questions supplémentaires que les membres de l'Union ont transmises par écrit;
- est convenu d'inviter le secrétaire du Traité international à présenter, à sa quatre-vingt-onzième session, un exposé sur les éventuels domaines d'interaction entre le Traité international et la Convention UPOV. Le Comité consultatif est également convenu que les membres de l'Union seraient invités à faire part de leurs observations sur les domaines d'interaction recensés par le secrétaire du Traité international et à proposer d'autres domaines d'interaction. Le Comité consultatif est convenu que ces informations seront recueillies par le Bureau de l'Union en vue de leur examen à la quatre-vingt-onzième session, conjointement à la présentation du secrétaire du Traité international;
- a demandé également au Bureau de l'Union d'élaborer un document contenant des options et les conséquences que pourrait avoir la tenue, une seule fois par an, des sessions des organes se réunissant à Genève successivement.

d) Adoption des documents et notes d'information par le Conseil

Il est rendu compte de l'adoption des matériels d'information par le Conseil dans le sous-programme UV.2

## 2.2 SOUS-PROGRAMME UV.2 : SERVICES FOURNIS À L'UNION EN VUE D'AUGMENTER L'EFFICACITÉ DU SYSTÈME DE L'UPOV

La principale priorité pour l'exercice biennal 2014-2015 restait de soutenir les membres de l'Union dans la mise en œuvre de leur système de protection des obtentions végétales. Le système de l'UPOV a continué de croître eu égard au nombre de membres de l'Union, de demandes, de titres octroyés et de titres en vigueur. Parmi les membres de l'Union, le nombre de genres et espèces pour lesquels la protection de variétés était demandée était estimé à plus de 3500. Ces évolutions démontrent pourquoi la coopération entre les membres de l'Union représente un avantage essentiel découlant de l'adhésion à l'UPOV. Les orientations formulées par l'UPOV en ce qui concerne l'examen des variétés encouragent l'harmonisation entre les différents membres de l'Union, en vue de faciliter l'échange d'informations et de rapports d'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité ("DHS"). À la fin de l'exercice biennal, les membres de l'UPOV avaient élaboré plus de 300 principes directeurs d'examen portant, selon les estimations, sur environ 92% des demandes de protection d'une obtention végétale déposées au sein de l'Union. Au cours de l'exercice biennal, la version 1 du modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web a été mise en place en tant qu'outil d'aide à l'élaboration des principes directeurs d'examen. Dans l'intérêt de la coopération entre les membres de l'Union, les informations fournies dans la base de données GENIE, la base de données PLUTO et la base de données sur les lois des membres de l'Union (UPOVLex) ont été améliorées. Les membres de l'Union offraient leur expérience pratique en matière d'examen DHS pour plus de 3300 genres ou espèces, même si aucune augmentation notable du nombre d'accords de coopération entre les membres de l'Union n'avait été observée au cours de l'exercice biennal, ce chiffre se maintenant autour de 2000 accords. Des progrès importants ont été enregistrés en ce qui concerne le projet de mise au point d'un formulaire électronique de dépôt des demandes de l'UPOV, la version 1 du prototype (PV1) ayant prouvé la faisabilité du projet. L'UPOV a établi une longue série de documents d'orientation et d'information qui renforcent la compréhension et la mise en œuvre des dispositions de la Convention d'une manière efficace et harmonisée sur le plan international, ce qui contribue à améliorer la qualité de la protection et à réduire le coût d'obtention de la protection. Pendant l'exercice biennal, des révisions concernant un certain nombre de documents d'information et d'orientation ont été adoptées.

- Objectifs**
- ◆ Maintenir et améliorer l'efficacité du système de l'UPOV.
  - ◆ Jeter et développer les bases juridiques, administratives et techniques de la coopération internationale en matière de protection des obtentions végétales selon la Convention UPOV.

### Résultats obtenus : Indicateurs d'exécution

#### 1. ORIENTATIONS AU SUJET DE LA CONVENTION UPOV ET SA MISE EN ŒUVRE ET INFORMATIONS SUR SON APPLICATION

##### a) Adoption de matériels d'information nouveaux ou révisés concernant la Convention UPOV

Le Conseil a adopté :

- 1 nouveau document d'information
  - UPOV/INF/22/1 Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union
- 9 révisions de documents d'information adoptés précédemment
  - UPOV/INF/4/4 Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier de l'UPOV (révision)
  - UPOV/INF/6/4 Orientations en vue de la rédaction de lois fondées sur l'Acte de 1991 de la Convention UPOV (révision)
  - UPOV/INF/15/3 Document d'orientation destiné aux membres de l'UPOV concernant les obligations en cours et les notifications connexes, ainsi que la fourniture d'informations visant à faciliter la coopération (révision)
  - UPOV/INF/16/4 Logiciels échangeables (révision)
  - UPOV/INF/16/5 Logiciels échangeables (révision)
  - UPOV/INF/22/2 Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union (révision)
  - UPOV/INF-EXN/6 Liste de documents UPOV/INF-EXN et date de la version la plus récente de ces documents (révision)
  - UPOV/INF-EXN/7 Liste de documents UPOV/INF-EXN et date de la version la plus récente de ces documents (révision)
  - UPOV/INF-EXN/8 Liste de documents UPOV/INF-EXN et date de la version la plus récente de ces documents (révision)
- 0 nouvelle note explicative
- 4 révisions de notes explicatives adoptées précédemment
  - UPOV/EXN/CAN Notes explicatives sur la déchéance de l'obtenteur selon la Convention UPOV (révision)
  - UPOV/EXN/NUL/2 Notes explicatives sur la nullité du droit d'obtenteur selon la Convention UPOV (révision)
  - UPOV/EXN/PRP/2 Notes explicatives sur la protection provisoire selon la Convention UPOV (révision)
  - UPOV/INF/12/5 Notes explicatives concernant les dénominations variétales selon la Convention UPOV (révision)

Le CAJ, en concertation avec le Groupe consultatif du Comité administratif et juridique (CAJ-AG) et le TC, selon le cas, a examiné les projets de documents ci-après :

- 1 nouveau document d'information
  - UPOV/INF/22 Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union
- 4 révisions de documents d'information adoptés précédemment
  - UPOV/INF/5 Bulletin type de l'UPOV de la protection des obtentions végétales (révision)
  - UPOV/INF/12 Notes explicatives concernant les dénominations variétales selon la Convention UPOV (révision)
  - UPOV/INF/15 Document d'orientation destiné aux membres de l'Union concernant les obligations en cours et les notifications connexes, ainsi que la fourniture d'informations visant à faciliter la coopération (révision)
  - UPOV/INF/16 Logiciels échangeables (révision)
  - UPOV/INF/22 Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union (révision)
- 1 nouvelle note explicative
  - UPOV/EXN/PPM Notes explicatives sur la reproduction ou la multiplication et sur le matériel de reproduction ou de multiplication selon la Convention UPOV
- 5 révisions de notes explicatives adoptées précédemment
  - UPOV/EXN/CAN Notes explicatives sur la déchéance de l'obtenteur selon la Convention UPOV (révision)
  - UPOV/EXN/EDV Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées en vertu de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV (révision)
  - UPOV/EXN/HRV Notes explicatives sur les actes à l'égard du produit de la récolte selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV (révision)
  - UPOV/EXN/NUL Notes explicatives sur la nullité du droit d'obtenteur selon la Convention UPOV (révision)
  - UPOV/EXN/PRP Notes explicatives sur la protection provisoire selon la Convention UPOV (révision)
- pour les documents TGP, voir la section 2.2 "Sous-programme UV.2", résultat escompté "2. Orientations au sujet de l'examen des variétés" et "a) Adoption de documents TGP et de matériels d'information nouveaux ou révisés"

b) Publication de la Gazette et Newsletter de l'UPOV

Deux numéros de la publication n° 438 de l'UPOV, intitulée "Plant Variety Protection" (en anglais seulement), qui se compose de la Gazette et de la Newsletter de l'UPOV, ont été publiés au cours de l'exercice biennal.

c) Incorporation de la législation des membres de l'Union dans la base de données UPOV Lex

- Vingt-sept législations concernant les 27 membres de l'Union ci-après ont été incorporées dans la base de données UPOV Lex (Allemagne, Australie, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Canada, Chine, Colombie, Équateur, Estonie, Fédération de Russie, France, Géorgie, Lettonie, Lituanie, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Panama, Pérou, Pologne, République de Moldova, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Serbie, Singapour, Trinité-et-Tobago)

Base de données UPOV Lex : consultations du site Web de l'UPOV<sup>a</sup> en 2015

Langue	Pages consultées	Consultations ponctuelles
Anglais	53 580	37 259
Espagnol	18 379	12 543
Français	5 601	3 989
Allemand	2 875	2 185

Évolution des consultations

Année	Pages consultées	Consultations ponctuelles
2015	80 460	55 991
2014	88 305	60 439
2013	88 533	61 230
2012	91 245	62 411
2011	19 269	12 575

d) Participation à des séminaires et colloques organisés à Genève parallèlement aux sessions de l'UPOV

Aucun séminaire ou colloque n'a été organisé en 2014-2015.

## 2. ORIENTATIONS AU SUJET DE L'EXAMEN DES VARIÉTÉS

a) Adoption de documents TGP et de matériels d'information nouveaux ou révisés

Documents TGP adoptés et publiés sur le site Web de l'UPOV :

- 0 nouveau document TGP
- 12 révisions de documents TGP adoptés précédemment
  - TGP/2/2 Liste des principes directeurs d'examen adoptés par l'UPOV (révision)
  - TGP/5 Expérience et coopération en matière d'examen DHS
    - Section 3/2 Questionnaire technique à remplir en relation avec une demande de certificat d'obtention végétale (révision)
    - Section 8/2 Coopération en matière d'examen (révision)
    - Section 9/2 Liste des espèces sur lesquelles des connaissances pratiques ont été acquises ou pour lesquelles des principes directeurs d'examen nationaux ont été établis (révision)
    - Section 10/3 Notification de caractères et de niveaux d'expression supplémentaires (révision)
  - TGP/7/4 Élaboration des principes directeurs d'examen (révision)
  - TGP/8/2 Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (révision)
  - TGP/9/2 Examen de la distinction (révision)
  - TGP/14/2 Corr. (S) Correction apportée à la version espagnole du document TGP/14 : section 2 : sous-section 3 : Color, paragraphe 2.2.2
  - TGP/14/3 Glossaire de termes utilisés dans les documents de l'UPOV
  - TGP/0/7 Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documents (révision)
  - TGP/0/8 Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documents (révision)
- Projets de documents TGP dont l'établissement a progressé au CAJ, au TC ou dans les groupes de travail techniques
  - 7 révisions de documents TGP adoptés précédemment
    - TGP/2 Liste des principes directeurs d'examen adoptés par l'UPOV (révision)
    - TGP/5 Expérience et coopération en matière d'examen DHS
      - Section 3/2 Questionnaire technique à remplir en relation avec une demande de certificat d'obtention végétale (révision)
      - Section 8/2 Coopération en matière d'examen (révision)
      - Section 9/2 Liste des espèces sur lesquelles des connaissances pratiques ont été acquises ou pour lesquelles des principes directeurs d'examen nationaux ont été établis (révision)
      - Section 10/3 Notification de caractères et de niveaux d'expression supplémentaires (révision)
    - TGP/7 Élaboration des principes directeurs d'examen (révision)
    - TGP/8 Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (révision)
    - TGP/9 Examen de la distinction
    - TGP/10 Examen de l'homogénéité
    - TGP/14 Glossaire des termes utilisés dans les documents de l'UPOV – Correction (version espagnole)
- Projets de matériels d'information dont l'établissement a progressé au CAJ, au TC ou dans les groupes de travail techniques
  - 5 révisions de matériels d'information adoptés précédemment
    - UPOV/INF/5 Bulletin type de l'UPOV de la protection des obtentions végétales (révision)
    - UPOV/INF/12 Notes explicatives concernant les dénominations variétales selon la Convention UPOV (révision)
    - UPOV/INF/15 Document d'orientation destiné aux membres de l'UPOV concernant les obligations en cours et les notifications connexes (révision)
    - UPOV/INF/16 Logiciels échangeables (révision)
    - UPOV/INF/22 Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union
- Révision du document ci-après qui a été examiné par le Groupe de travail sur l'élaboration d'un moteur de recherche de similitudes de l'UPOV aux fins de la dénomination variétale (WG-DST) :
  - UPOV/INF/12 Notes explicatives concernant les dénominations variétales selon la Convention UPOV (révision)

b) Adoption de principes directeurs d'examen nouveaux ou révisés

*Principes directeurs d'examen adoptés*

- 41 principes directeurs d'examen ont été adoptés par le TC, dont :
  - 18 nouveaux principes directeurs d'examen
  - 10 principes directeurs d'examen révisés
  - 13 principes directeurs d'examen partiellement révisés

(Voir la figure 4)

À la fin de 2015, les principes directeurs d'examen adoptés ont couvert 92% de toutes les entrées de droits d'obtenteur dans la base de données sur les variétés végétales (246 890 entrées sur 267 550) (contre 91% à la fin de 2013 (217 298 entrées sur 247 818)).

(Voir la figure 6)

*Principes directeurs d'examen dont l'élaboration a progressé dans le cadre des groupes de travail techniques*

- En 2014, 57 projets de principes directeurs d'examen ont progressé au sein des groupes de travail techniques, dont
  - 26 nouveaux principes directeurs d'examen
  - 15 révisions
  - 16 révisions partielles
- En 2015, 46 projets de principes directeurs d'examen ont progressé au sein des groupes de travail techniques, dont
  - 16 nouveaux principes directeurs d'examen
  - 21 révisions
  - 9 révisions partielles

(Voir la figure 5)

Principes directeurs d'examen : consultations du site Web de l'UPOV en 2015

Langue	Pages consultées	Consultations ponctuelles
Anglais	52 103	30 391
Espagnol	8 157	5 138
Français	2 585	1 657
Allemand	1 561	942

Évolution des consultations

Année	Pages consultées	Consultations ponctuelles
2015	64 425	38 144
2014	67 900	40 102
2013	68 479	38 979
2012	65 471	37 227
2011	n.d.	n.d.

Figure 4. Adoption de principes directeurs d'examen

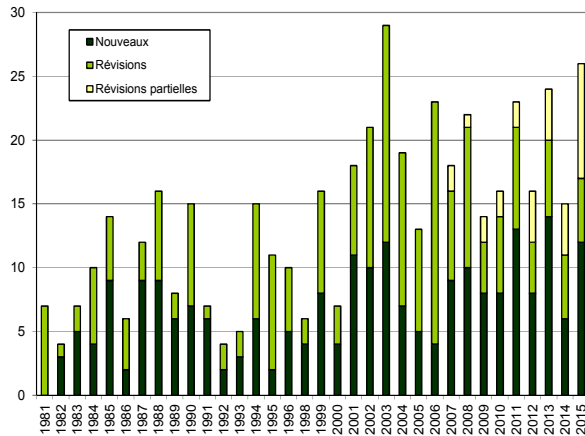


Figure 5. Projets de principes directeurs d'examen examinés par les groupes de travail techniques

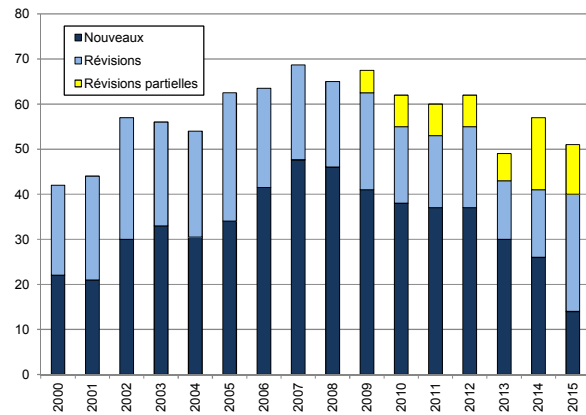
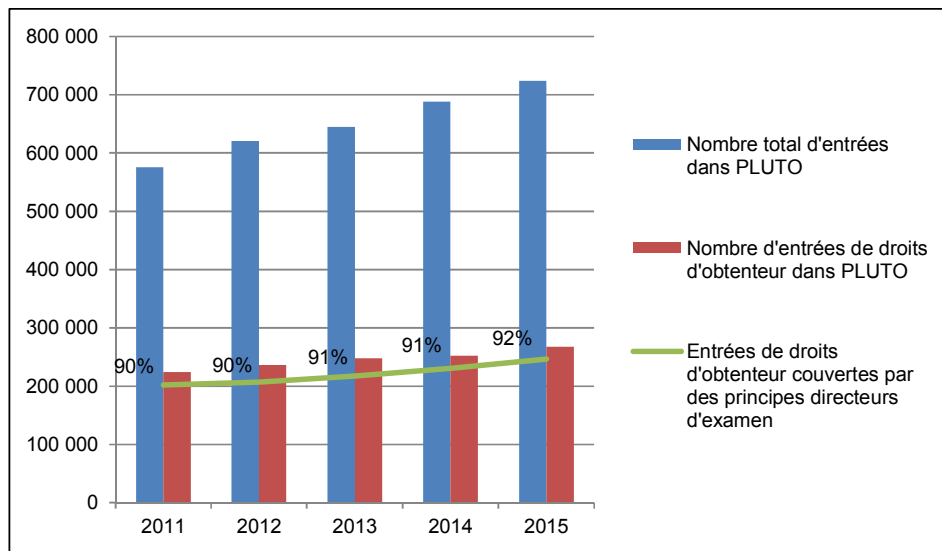


Figure 6. Entrées de droits d'obtenteur dans la base de données sur les variétés végétales couvertes par des principes directeurs d'examen



## 3. COOPÉRATION EN MATIÈRE D'EXAMEN DES DROITS D'OBTENTEUR



Base de données GENIE : consultations du site Web de l'UPOV en 2015

Sessions	15 727
Utilisateurs	8 744
Pages consultées	67 175
Nouveaux utilisateurs	46,7%
Utilisateurs ayant déjà consulté le site Web	53,3%

Langue	Pages consultées	Consultations ponctuelles
Anglais	47 367	26 989
Espagnol	9 530	5 832
Français	5 451	3 527
Allemand	2 706	1 833

Pays ayant le plus consulté la base de données GENIE en 2015

Pays/territoire	Sessions	Pourcentage de nouvelles sessions	Nouveaux utilisateurs
France	1 355	52,18%	707
Suisse	1 188	37,04%	440
Allemagne	909	67,99%	618
États-Unis d'Amérique	861	70,27%	605
Japon	835	21,56%	180
Espagne	798	63,16%	504
Inde	691	77,71%	537
Mexique	670	57,16%	383
Pays-Bas	471	42,04%	198
Australie	412	30,10%	124

Évolution des consultations

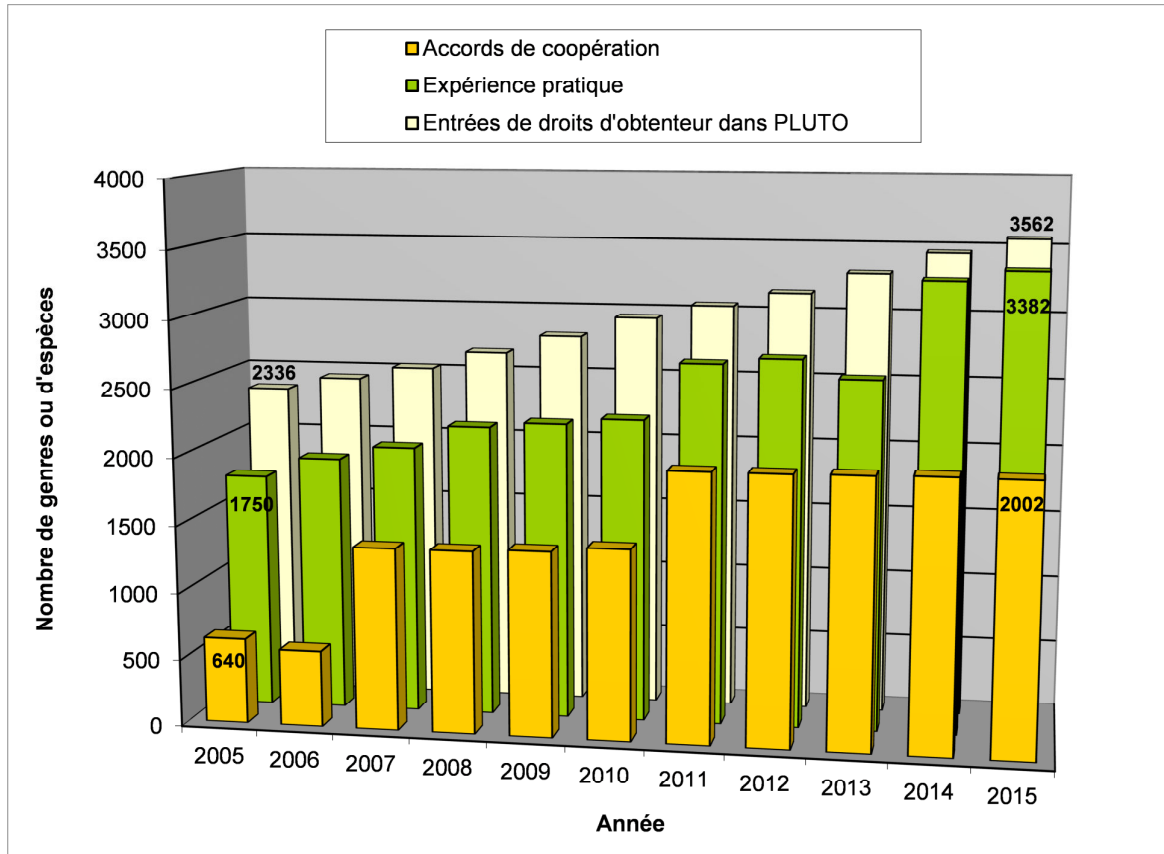
Année	Pages consultées	Consultations ponctuelles
2015	67 175	39 165
2014	72 018	40 027
2013	84 306	49 280
2012	85 149	46 122
2011	59 735	32 839
2010	51 457	28 565
2009	11 474	5 337
2008	14 063	5 763
2007	5 357	2 530



a) Genres et espèces végétaux pour lesquels les membres de l'Union ont une expérience concrète

Expérience pratique en matière d'examen DHS portant sur environ 3,382 genres ou espèces en 2015 (3305 en 2014; 2589 en 2013; 2726 en 2012; 2679 en 2011; 2254 en 2010) (voir la figure 7)

**Figure 7. Genres ou espèces végétaux pour lesquels il existe des accords de coopération, de l'expérience pratique et des entrées de droits d'obtenteur dans la base de données sur les variétés végétales**



b) Genres et espèces végétaux au sujet desquels les membres de l'Union coopèrent en matière d'examen DHS, comme indiqué dans la base de données GENIE

- *Coopération générale*

Nombre de services qui communiqueraient les rapports DHS existants à tout membre de l'Union :

3 en 2015 (2 en 2013)

Nombre de services qui communiqueraient à tout membre de l'Union les rapports DHS existants pour toute espèce pour laquelle ils ont acquis une expérience pratique en matière d'examen :

7 en 2015 (6 en 2013)

Nombre de services qui accepteraient des rapports DHS de tout autre membre de l'Union :

1 en 2015 (1 en 2013)

Nombre de services qui accepteraient dans certaines circonstances des rapports DHS de tout autre membre de l'Union :

2 en 2015 (2 en 2013)

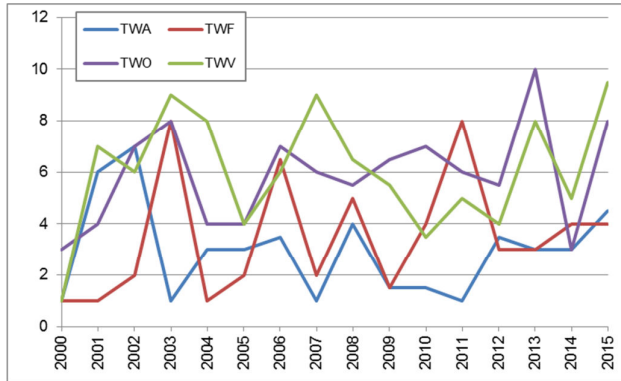
- *Nombre d'accords bilatéraux et régionaux spécifiques sur la protection des obtentions végétales*

Accords de coopération en matière d'examen des variétés portant sur quelque 2002 genres ou espèces en 2015 (2005 en 2014; 1997 en 2013; 1991 en 2012; 1990 en 2011; 1417 en 2010) – à l'exclusion de la coopération générale (voir la figure 7 et le document C/49/5)

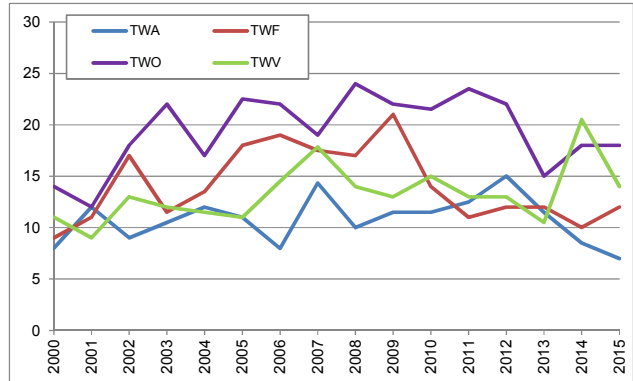
c) Participation à l'élaboration de principes directeurs d'examen

Les figures 8 à 11 présentent un aperçu, par groupe de travail technique et par région de l'expert principal, de la participation à l'élaboration de principes directeurs d'examen.

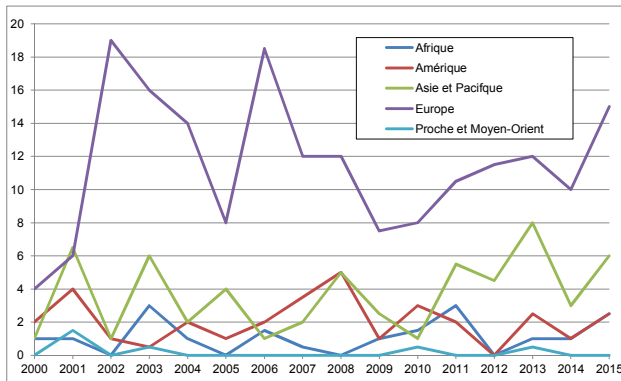
**Figure 8. Nombre total de principes directeurs d'examen adoptés (par groupe de travail technique)**



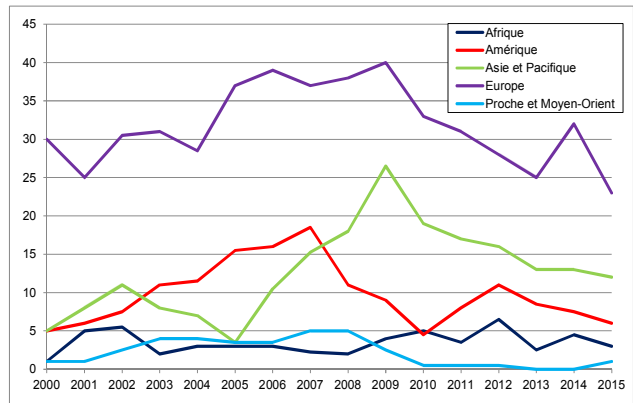
**Figure 9. Nombre total de principes directeurs d'examen en cours d'élaboration (par groupe de travail technique)**



**Figure 10. Nombre total de principes directeurs d'examen adoptés (par région de l'expert principal)**

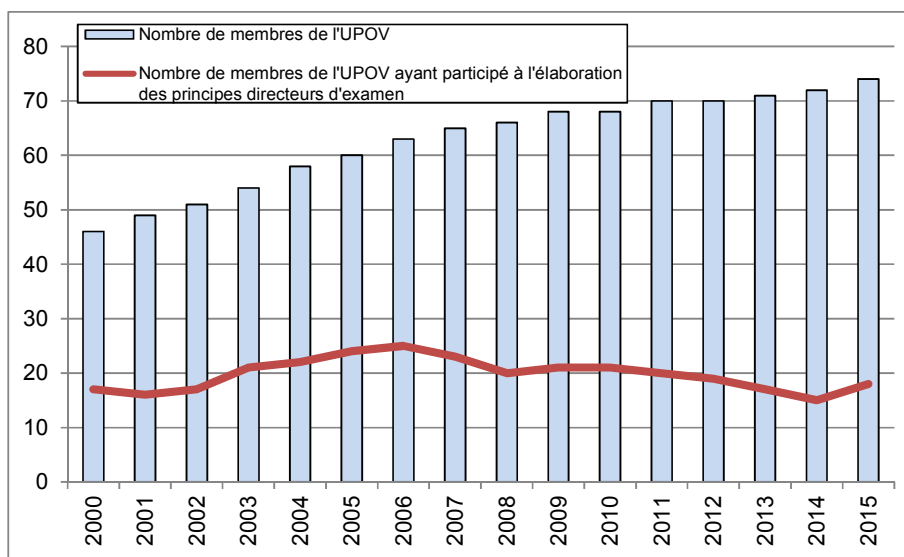


**Figure 11. Nombre total de principes directeurs d'examen en cours d'élaboration (par groupe de travail technique)**



Au total, 19 membres de l'Union ont participé à l'élaboration de principes directeurs d'examen au cours de l'exercice biennal (AR, AU, BR, CN, DE, DK, ES, FR, GB, IT, JP, KE, MA, MX, NL, NZ, OM, QZ, ZA).  
(Voir la figure 12)

**Figure 12. Nombre de membres de l'Union ayant participé à l'élaboration de principes directeurs d'examen**



d) Qualité et exhaustivité des données contenues dans la base de données sur les variétés végétales et qualité du dispositif de recherche; et moyens d'accès aux autres données pertinentes

- Nombre total de fichiers figurant dans la base de données PLUTO à la fin de 2015 :  
723 783 (688 541 à la fin de 2014; 645 068 à la fin de 2013)
- Nombre de présentations de nouvelles données en 2014 et en 2015 (chaque contributeur a été invité à en présenter six fois en 2015) : 211 en 2015; 175 en 2014 (163 en 2013; 167 en 2012)
- Nombre de contributeurs figurant dans la base de données PLUTO à la fin de 2014 et de 2015 :  
58 en 2015; 58 en 2014 (56 en 2013; 52 en 2012)
- Nombre de membres de l'Union qui ont fourni des données en 2014 et en 2015 :  
44 en 2015; 48 en 2014 (45 en 2013; 45 en 2012)
- Nombre de membres de l'Union qui ont fourni des données pour la première fois en 2014 et 2015 :  
0 en 2015 (2 en 2014; 4 en 2013; 4 en 2012)
- Nombre d'autres contributeurs ayant fourni des données en 2014 et 2015 :  
0 en 2015; 1 en 2014, 2013 et 2012 (OCDE)



Base de données PLUTO : consultations du site Web de l'UPOV en 2015

Sessions	53 270
Utilisateurs	14 007
Pages consultées	80 382
Nouveaux utilisateurs	24,3%
Utilisateurs ayant déjà consulté le site Web	75,7%

Langue	Pages consultées	Consultations ponctuelles
Anglais	69 520	49 679
Espagnol	5 003	3 266
Français	4 517	3 314
Allemand	1 341	899

Pays ayant le plus consulté la base de données PLUTO en 2015

Pays/territoire	Sessions	Pourcentage de nouvelles sessions	Nouveaux utilisateurs
États-Unis d'Amérique	6735	19,60%	1 320
Pays-Bas	5118	18,87%	966
France	4311	26,47%	1 141
Brésil	3991	18,92%	755
Australie	2893	12,03%	348
Ukraine	2753	13,04%	359
Japon	2215	27,86%	617
Suisse	2143	24,31%	521
Nouvelle-Zélande	1940	10,67%	207
Fédération de Russie	1803	12,26%	221

Évolution des consultations

Année	Pages consultées	Consultations ponctuelles
2015	80 382	57 159
2014	74 226	50 203
2013	70 739	44 370
2012	255 108	51 111
2011	30 226	6 316

Améliorations concernant la base de données sur les variétés végétales (base de données PLUTO) :

En 2014

- Le calendrier fixé pour la soumission des données a été supprimé : les nouvelles données peuvent être transmises à tout moment.
- La procédure d'attribution et de correction des codes UPOV a été modifiée. Dès réception des données, l'administrateur de la base de données PLUTO attribuera des codes UPOV lorsque ceux-ci ne sont pas fournis et les corrigera lorsqu'ils ne correspondent pas à l'attribution effectuée dans la base de données GENIE. Les contributeurs seront informés de l'attribution proposée et, sauf avis contraire, les codes UPOV proposés par l'administrateur de la base de données PLUTO seront utilisés. Dans les cas où le contributeur signale une attribution erronée à l'administrateur de la base de données PLUTO, les données seront modifiées lors du prochain téléchargement de données.

En 2015

- La colonne supplémentaire indiquant la dernière date à laquelle les informations ont été entrées dans la base de données PLUTO a été introduite le 4 mai 2015.
- La fonction permettant d'effectuer des recherches au moyen des outils de recherche de dénomination dans les champs "Dénomination" et "Référence de l'obteneur", utilisés de manière individuelle ou combinée, sur l'onglet Recherche de dénomination a été introduite sur la base de données PLUTO le 4 mai 2015.

e) Logiciels échangeables figurant dans le document UPOV/INF/16 "Logiciels échangeables"

Le logiciel ci-après a été ajouté dans le document UPOV/INF/16 :

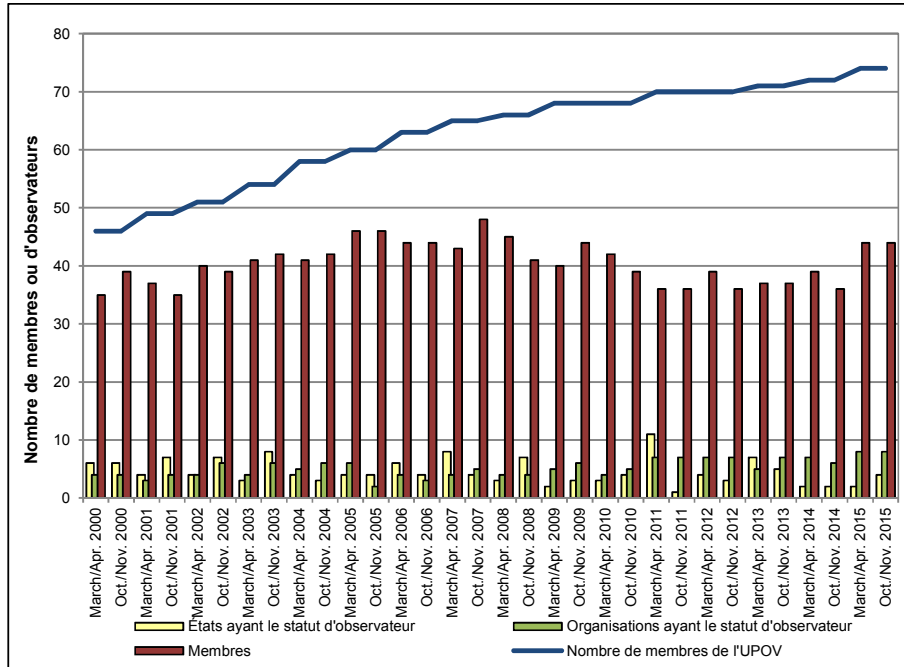
Nom du programme	Catégorie	Pays qui propose
SIVAVE	Administration des demandes	MX

4. PARTICIPATION DES MEMBRES DE L'UNION ET DES PARTIES PRENANTES AUX TRAVAUX DES DIFFÉRENTS ORGANES DE L'UPOV

a) Participation aux travaux du Comité administratif et juridique

(Voir la figure 13)

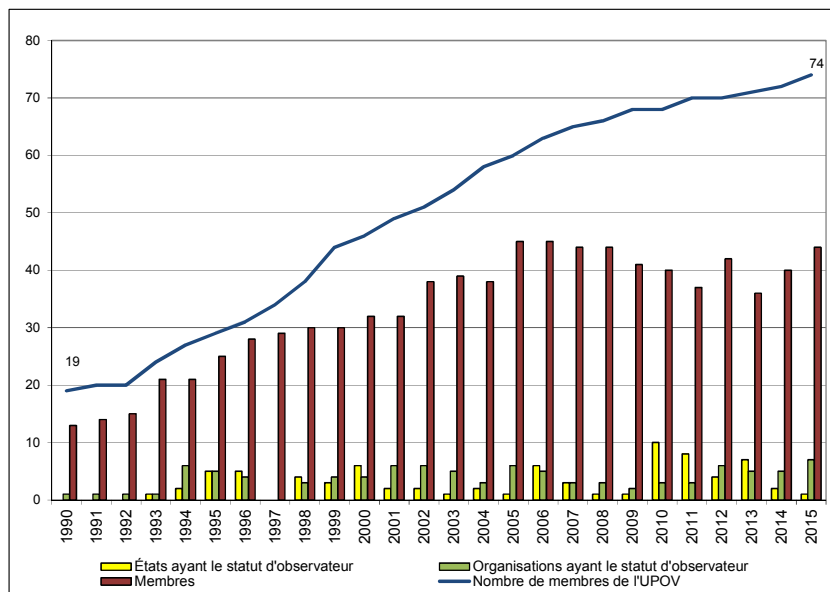
**Figure 13. Nombre d'États/organisations membres ou observateurs participant au CAJ**



b) Participation aux travaux du Comité technique

(Voir la figure 14)

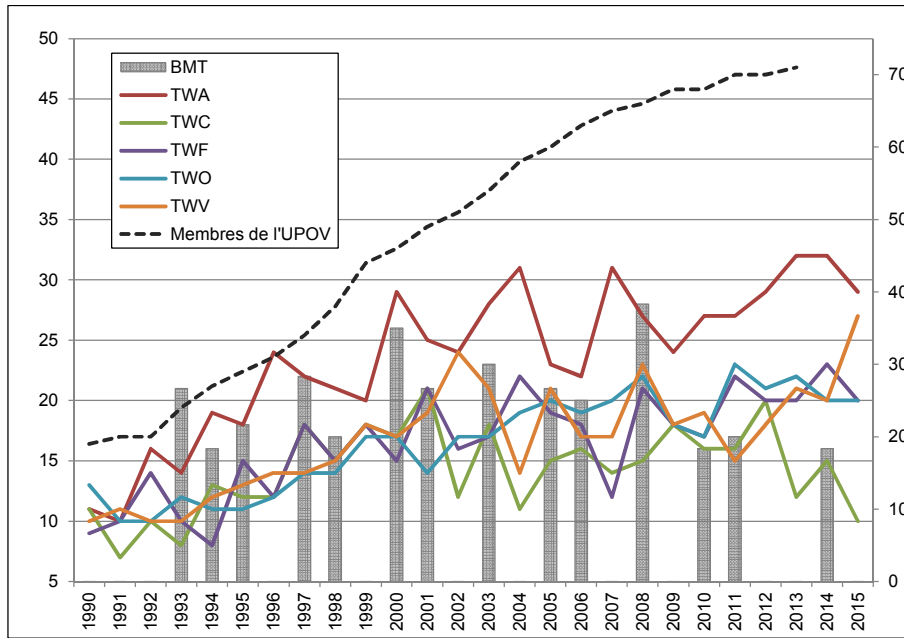
**Figure 14. Nombre d'États/organisations membres ou observateurs participant au TC**



c) Participation aux sessions des groupes de travail techniques

(Voir la figure 15)

**Figure 15. Nombre d'États/organisations membres ou observateurs participant aux groupes de travail techniques**

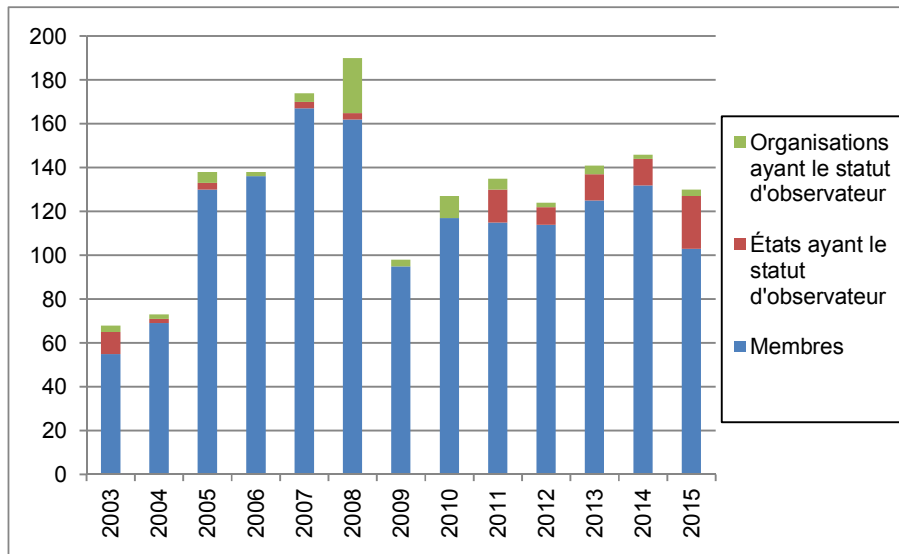


d) Participation aux ateliers préparatoires des sessions des groupes de travail techniques

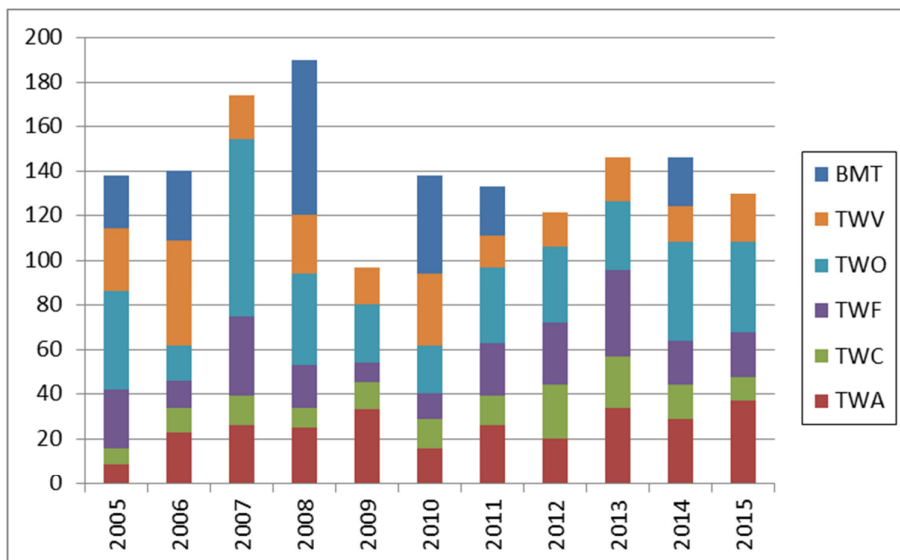
(Voir la figure 16)

**Figure 16.**

**i) Nombre de participants aux ateliers préparatoires : membres et observateurs**



ii) Nombre de participants aux ateliers préparatoires par groupe de travail technique



e) Mesures visant à améliorer l'efficacité des travaux du TC, des groupes de travail techniques et des ateliers préparatoires

À sa cinquante et unième session, le TC a examiné le document TC/51/37 "Moyens possibles d'améliorer l'efficacité du Comité technique, des groupes de travail techniques et des ateliers préparatoires" et a suivi une présentation donnée par le Bureau de l'UPOV. Le TC a pris note des résultats des enquêtes menées en 2014, tels qu'ils sont présentés à l'annexe I du document TC/51/37. Le TC a donné son aval aux propositions concernant les moyens possibles d'améliorer l'efficacité des groupes de travail techniques, tels qu'ils figurent au paragraphe 24 du document TC/51/37.

5. DOCUMENTS ET MATÉRIELS DE L'UPOV DANS DES LANGUES SUPPLÉMENTAIRES

a) Mise à disposition de documents et de matériels de l'UPOV dans des langues autres que les langues utilisées au sein de l'UPOV (français, anglais, allemand et espagnol).

- L'Acte de 1991 de la Convention UPOV a été traduit en khmer et publié sur le site Web de l'UPOV. Les traductions en indonésien, malais, serbe, et vietnamien de l'Acte de 1991 seront vérifiées avant d'être publiées sur le site Web de l'UPOV.

Pages consultées dans des langues autres que le français, l'allemand, l'anglais et l'espagnol sur le site Web de l'UPOV en 2015

Langue	Pages consultées
Russe	772
Chinois	298
Arabe	198
Khmer	31

6. FACILITATION DU DÉPÔT DE DEMANDES DE PROTECTION DE DROITS D'OBTENTEUR

a) Nombre de demandes de protection d'obtentions végétales  
(Voir les figures 17 et 19)

b) Nombre de titres octroyés  
(Voir la figure 20)

c) Nombre de titres en vigueur  
(Voir la figure 18)

Figure 17. Demandes de droits d'obtenteur

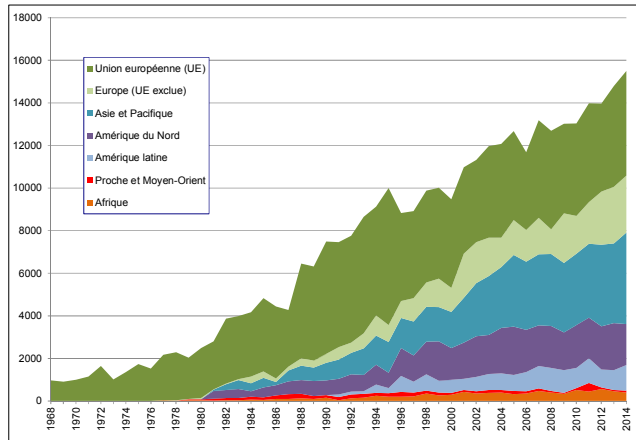


Figure 18. Titres d'obtenteur en vigueur

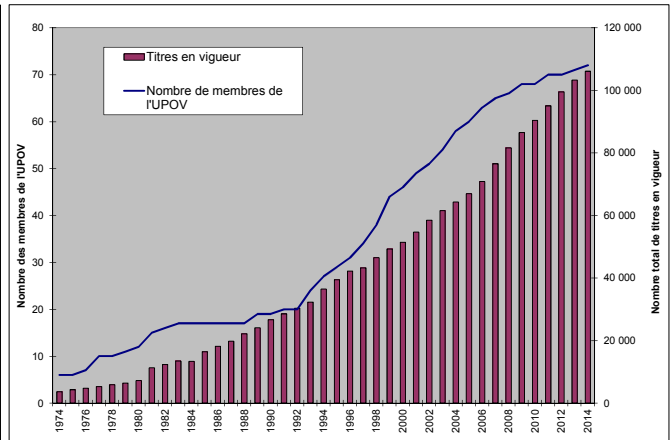


Figure 19. Demandes de droits d'obtenteur déposées par des résidents ou des non-résidents

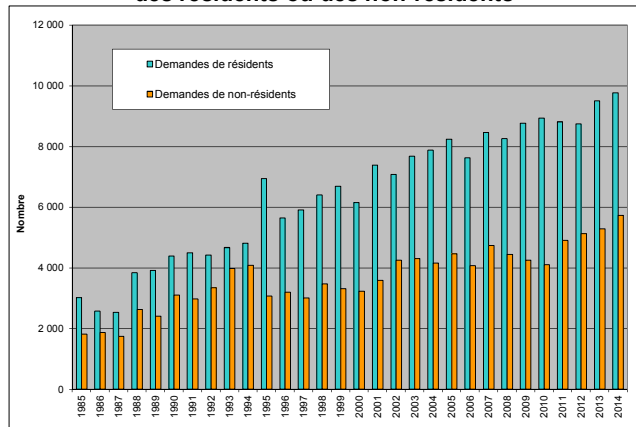
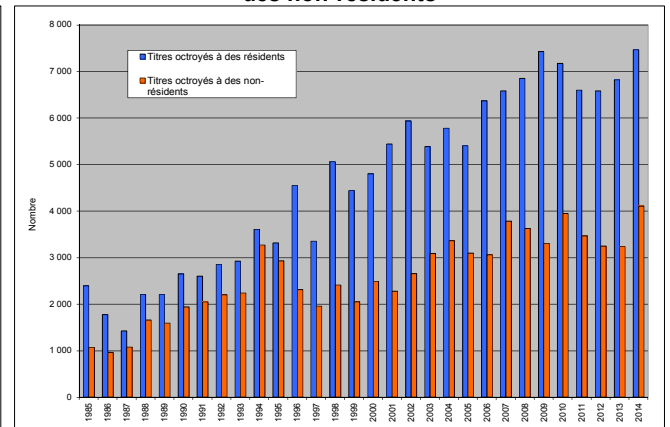


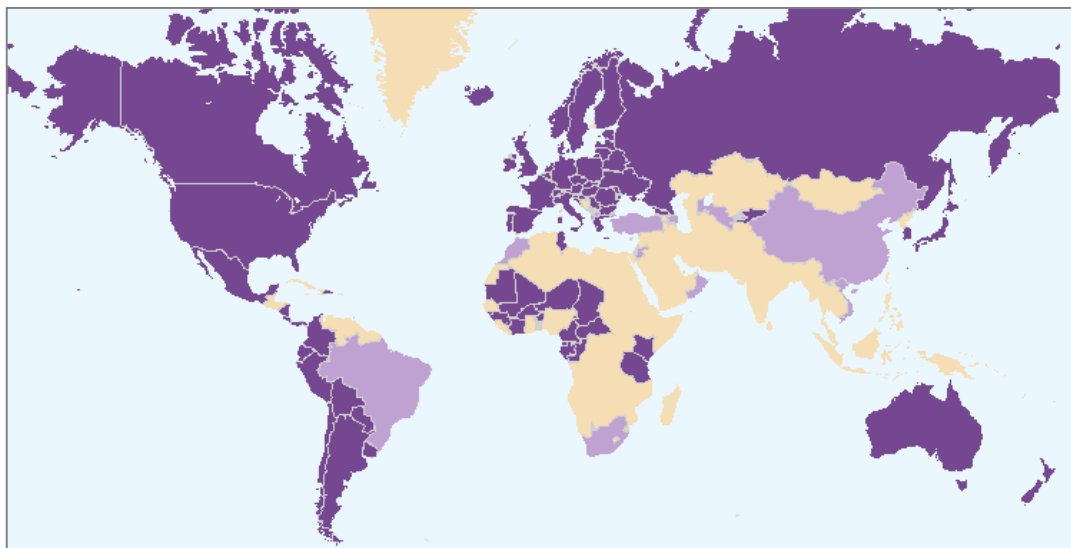
Figure 20. Titres d'obtenteur octroyés à des résidents ou à des non-résidents



d) Nombre de genres ou espèces protégés par des membres de l'Union

(Voir les figures 21 et 22)

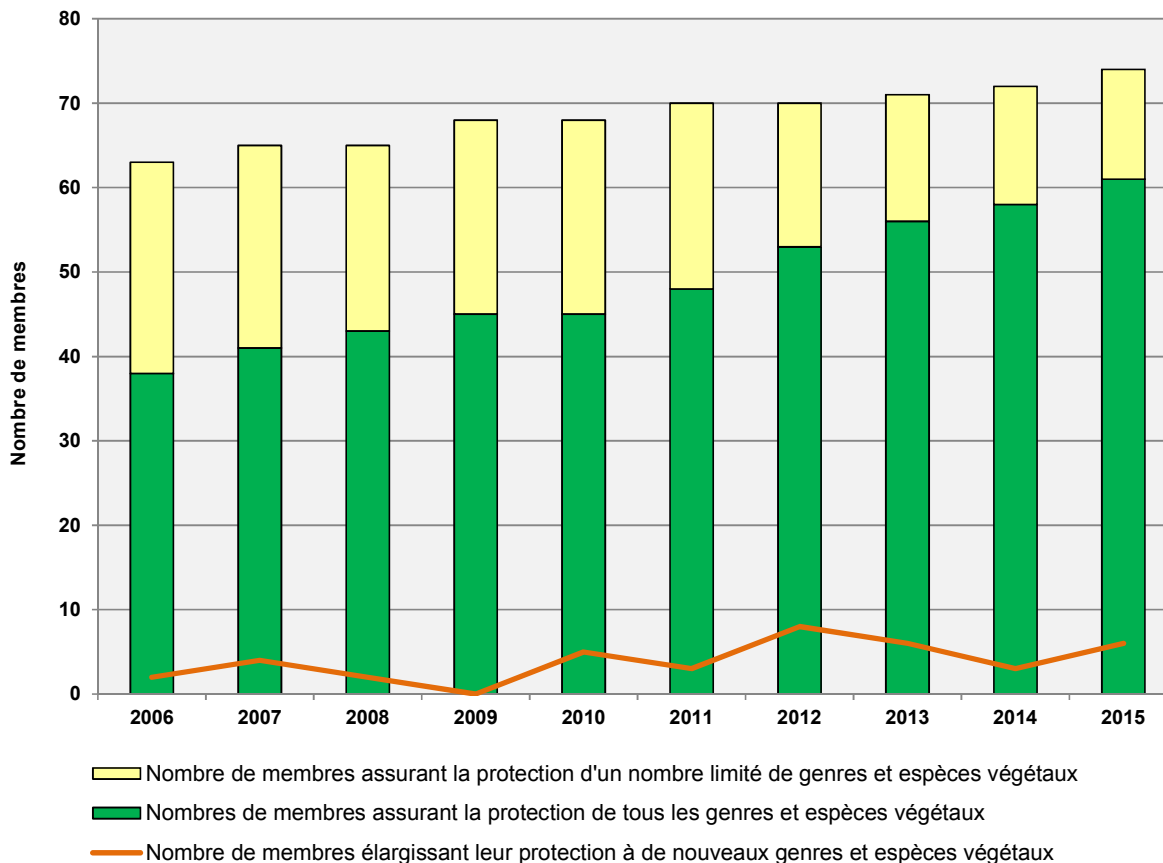
Figure 21. Protection de genres et espèces végétaux en 2015



- Membres de l'Union assurant la protection de tous les genres et espèces végétaux
- Membres de l'Union assurant la protection d'un nombre limité de genres et espèces végétaux



Figure 22. Évolution de la protection des genres et espèces végétaux



e) Nombre de genres ou espèces végétaux dont des variétés sont protégées

Voir la figure 7 "Genres ou espèces végétaux pour lesquels il existe des accords de coopération, de l'expérience pratique et des entrées de droits d'obtenteur dans la base de données sur les variétés végétales".

f) Utilisation par les membres de l'Union de renvois normalisés dans les formulaires de demande

Aucun fait nouveau.

g) Utilisation de formulaires vierges linéaires correspondant au "Formulaire type de l'UPOV de demande de protection d'une obtention végétale"

Aucun fait nouveau.

7. FOURNITURE D'INFORMATIONS SUR LA CONVENTION UPOV À L'INTENTION DES PARTIES PRENANTES (OBTENEURS, AGRICULTEURS, PRODUCTEURS, VENDEURS DE SEMENCES, ETC.)

a) Informations destinées aux parties prenantes sur le site Web de l'UPOV

– Les matériels ci-après ont été publiés sur le site Web de l'UPOV en 2014 :

- La Trilogie de l'UPOV (en français, allemand et espagnol), qui comprend les publications suivantes :
  - Résumé (Publication UPOV 357.1F)
  - Compte rendu du Colloque sur la sélection végétale pour l'avenir (publication UPOV 357.2F)
  - Compte rendu du Séminaire sur la protection des variétés végétales et le transfert de technologie : les avantages d'un partenariat secteur public-secteur privé (publication UPOV 357.3)

- Compte rendu du Colloque sur les avantages de la protection des obtentions végétales pour les agriculteurs et les producteurs (publication UPOV 357.4F)
  - Les actes du séminaire sur les variétés essentiellement dérivées qui s'est tenu à Genève le 22 octobre 2013 (Publication 358) en allemand, anglais, espagnol et français;
  - Des éditions actualisées du dépliant intitulé "L'UPOV, ses activités, son rôle", qui contient des informations sur l'Union et la protection des obtentions végétales, en français, allemand, anglais et espagnol (publication n° 437);
  - Les réponses aux questions fréquemment posées indiquées ci-après :
    - Qu'est-ce que l'UPOV?
    - Que fait l'UPOV?
    - Qui peut assister aux réunions de l'UPOV?
    - Qu'est-ce qu'une variété végétale?
    - Pourquoi les agriculteurs et les producteurs ont-ils besoin d'obtentions végétales?
    - Pourquoi est-il nécessaire de protéger les variétés végétales?
    - En quoi consiste la protection des obtentions végétales?
    - Quelles sont les conditions à remplir pour pouvoir protéger une nouvelle variété végétale?
    - Pourquoi l'UPOV exige-t-elle que les variétés soient homogènes et stables? Ces exigences n'entraînent-elles pas une diminution de la diversité?
    - Les obtenteurs peuvent-ils utiliser des variétés protégées dans leurs programmes de sélection?
    - Qui peut protéger une obtention végétale?
    - Où puis-je déposer une demande de protection d'une variété?
    - Puis-je obtenir une protection dans plusieurs pays à la fois en ne déposant qu'une seule demande?
    - Quels sont les avantages découlant de la protection des obtentions végétales et de l'adhésion à l'UPOV?
    - Quels sont les effets de la protection de certaines obtentions végétales sur les variétés qui ne sont pas protégées (par exemple les variétés traditionnelles, les variétés locales, etc.)?
    - La Convention UPOV et les traités internationaux concernant les ressources génétiques, notamment la Convention sur la diversité biologique (CDB) et le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture?
    - Quel est le lien entre brevets et droits d'obteneur?
    - Quel est le lien entre les droits d'obteneur et les mesures de réglementation du commerce, par exemple la certification des semences, le registre officiel des variétés admises à la commercialisation (liste nationale, catalogue officiel), etc.?
    - Puis-je protéger une plante ou une variété végétale existante que je découvre?
    - Est-il possible, au titre de la Convention UPOV, que la protection soit refusée à une variété au motif que celle-ci est génétiquement modifiée?
    - La protection des variétés végétales peut-elle me permettre de protéger ce qui suit :
      - un caractère (par exemple : résistance à la maladie, couleur de la fleur),
      - une substance chimique ou autre (par exemple, huile, ADN),
      - une technique d'amélioration végétale (par exemple, culture de tissus)?
    - Puis-je protéger une variété hybride dans le cadre du système UPOV?
    - Un agriculteur peut-il replanter des semences d'une variété protégée sans avoir obtenu l'autorisation de l'obteneur?
    - Un agriculteur peut-il vendre des semences d'une variété protégée sans avoir obtenu l'autorisation de l'obteneur?
    - Comment puis-je savoir si une variété est protégée?
    - Qui est chargé de faire appliquer les droits d'obteneur?
    - L'UPOV autorise-t-elle l'utilisation de données biochimiques ou moléculaires dans le cadre de l'examen DHS?
    - Est-il vrai que l'UPOV encourage uniquement la mise au point de variétés végétales à des fins commerciales destinées à l'agriculture industrielle?
    - Est-ce que la Convention de l'UPOV régit les variétés qui ne sont pas protégées par des droits d'obteneurs?
    - Les agriculteurs de subsistance ont-ils la possibilité d'échanger du matériel de reproduction ou de multiplication de variétés protégées contre d'autres produits essentiels au sein de la communauté locale?
    - selon le système de l'UPOV, les obtenteurs décident des conditions et limites dans lesquelles ils autorisent l'exploitation de leurs variétés protégées. Les agriculteurs peuvent-ils par exemple être autorisés à échanger librement des semences au sein de la communauté locale?
- Aucun nouveau matériel n'a été publié sur le site Web de l'UPOV en 2015.

### 2.3 SOUS-PROGRAMME UV.3 : AIDE À LA MISE EN PLACE ET À L'APPLICATION DU SYSTÈME DE L'UPOV

L'Union a aidé un certain nombre d'États à mettre en place un système de protection des obtentions végétales sur la base des dispositions de la Convention UPOV et a donné aux gouvernements des conseils sur la manière d'élaborer la législation appropriée. La coopération avec les membres de l'Union, notamment pour ce qui est des cours de formation, a donné des résultats notables en termes de communication. L'utilisation des cours d'enseignement à distance "Introduction au système UPOV de protection des variétés végétales selon la Convention UPOV" (DL-205) et "Examen des demandes de droits d'obteneur" (DL-305), et la formation de formateurs ont revêtu une importance particulière pour la prestation d'une assistance à un large éventail d'experts.

#### Objectifs

- ◆ Faire mieux connaître l'importance de la protection des obtentions végétales conformément à la Convention UPOV.
- ◆ Aider les États et les organisations, en particulier les gouvernements des pays en développement et des pays en transition vers l'économie de marché, à élaborer une législation conforme à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.
- ◆ Aider les États et les organisations à adhérer à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.
- ◆ Aider les États et les organisations à mettre en œuvre un système efficace de protection des obtentions végétales conforme à la Convention UPOV.

#### Résultats obtenus : indicateurs d'exécution

##### 1. SENSIBILISATION AU RÔLE DE LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES CONFORMÉMENT À LA CONVENTION UPOV

###### a) Publications sur le rôle du système de l'UPOV de protection des obtentions végétales, y compris des documents sur le site Web

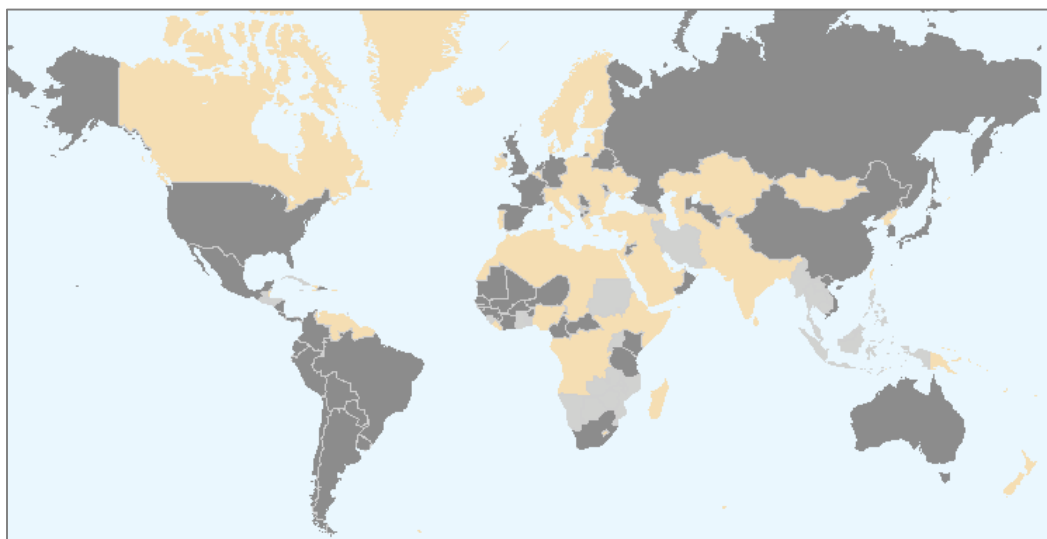
Voir le sous-programme UV.2, indicateur d'exécution "7. Fourniture d'informations sur la Convention UPOV à l'intention des parties prenantes", "a) Informations destinées aux parties prenantes sur le site Web de l'UPOV"

###### b) Fourniture aux États et aux organisations d'informations sur les activités de l'UPOV

États ayant reçu des informations sur les activités de l'UPOV :

Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Argentine, Australie, Bélarus, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, El Salvador, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Honduras, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Malaisie, Malawi, Mali, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nicaragua, Niger, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Rwanda, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Swaziland, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Uruguay, Viet Nam, Zambie, Zimbabwe (voir la figure 23)

Figure 23. États ayant reçu des informations sur les activités de l'UPOV



■ Membres de l'Union

■ Non-membres de l'Union

Organisations intergouvernementales ayant reçu des informations sur les activités de l'UPOV :

ARIPO, CGIAR, Union européenne, ISTA, OAPI, OCDE

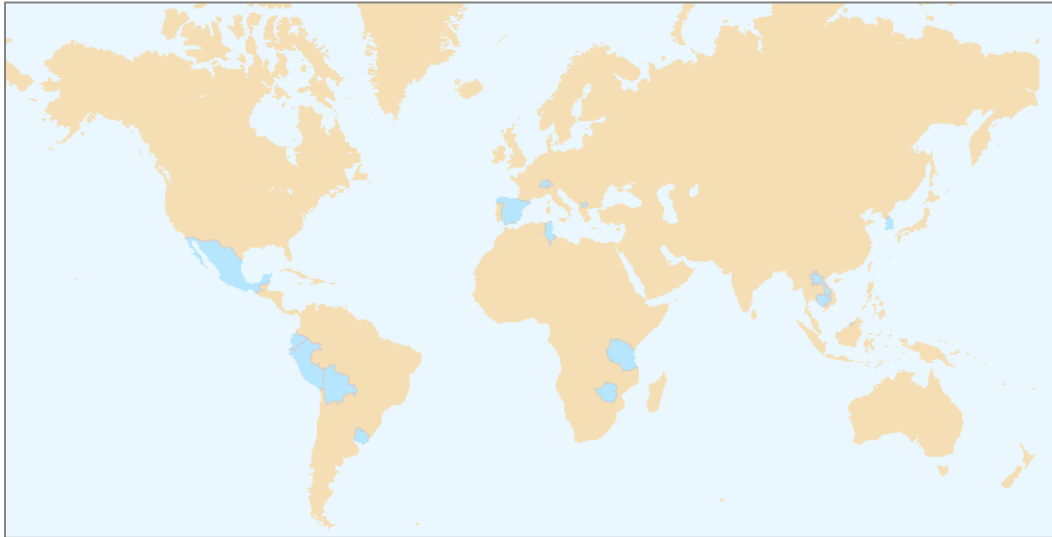
Organisations non gouvernementales ayant reçu des informations sur les activités de l'UPOV :

AFSTA, ASTA, CropLife International, Groupement technique horticole de Genève, ISF

Lieu des activités de l'UPOV :

Bolivie (État plurinational de), Brunéi Darussalam, Cambodge, Équateur, Espagne, Ex-République yougoslave de Macédoine, Mexique, Pérou, République de Corée, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Suisse, Tunisie, Uruguay, Zimbabwe (voir la figure 24)

**Figure 24. Lieu des activités de l'UPOV**



c) États et organisations ayant contacté le Bureau de l'UPOV pour obtenir de l'aide en matière d'élaboration d'une législation relative à la protection des obtentions végétales

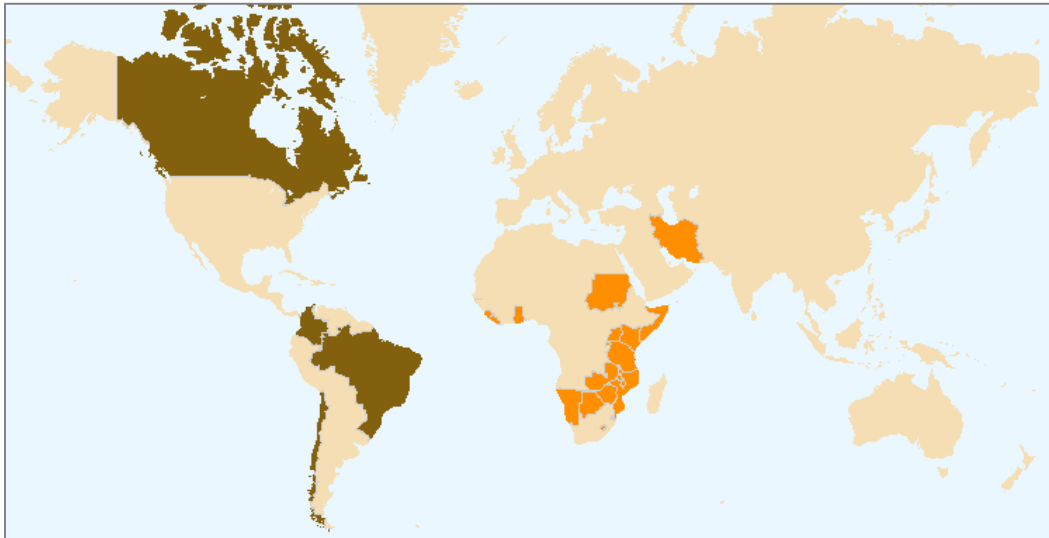
Membres de l'Union : Brésil, Canada, Chili, Colombie, Singapour



Non-membres de l'Union : ARIPO, Barbade, Bosnie-Herzégovine, Brunéi Darussalam, Cambodge, Égypte, Émirats arabes unis, Guatemala, Iran (République islamique d'), Jamaïque, Libéria, Malaisie, Maurice, Myanmar, Pakistan, République-Unie de Tanzanie, Tadjikistan, Zimbabwe  
(Voir la figure 25)

d) États et organisations ayant entamé auprès du Conseil de l'UPOV la procédure pour devenir membre de l'Union

ARIPO, Iran (République islamique d'), République-Unie de Tanzanie  
(Voir la figure 25)

**Figure 25. États et organisations ayant contacté le Bureau de l'Union pour obtenir de l'aide en matière d'élaboration d'une législation relative à la protection des obtentions végétales et États et organisations ayant entamé auprès du Conseil de l'UPOV la procédure pour devenir membre de l'Union**



-  États et organisations ayant entamé auprès du Conseil de l'UPOV la procédure pour devenir membres de l'Union
-  États et organisations ayant contacté le Bureau de l'UPOV pour obtenir de l'aide en matière d'élaboration d'une législation relative à la protection des obtentions végétales

e) Participation aux activités de sensibilisation organisées par l'UPOV ou aux activités faisant intervenir des membres du personnel de l'UPOV ou des formateurs de l'UPOV au nom du personnel de l'UPOV

- i) activités organisées par ou avec l'UPOV : voir la lettre b) ci-dessous
- ii) activités et réunions auxquelles l'UPOV a participé : voir la figure 26

Lieu des activités et des réunions au cours desquelles l'UPOV a fait des exposés :

Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Barbade, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Cameroun, Chili, Chine, Côte d'Ivoire, Croatie, Émirats arabes unis, Espagne, France, Inde, Italie, Japon, Malaisie, Maurice, Mexique, Ouganda, Ouzbékistan, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, République de Moldova, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Sénégal, Slovaquie, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Viet Nam, Zambie, Zimbabwe

**Figure 26. Lieu des activités et des réunions au cours desquelles l'UPOV a fait des exposés**



2. ASSISTANCE EN VUE DE L'ÉLABORATION D'UNE LÉGISLATION RELATIVE À LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES CONFORME À L'ACTE DE 1991 DE LA CONVENTION UPOV

a) États et organisations ayant reçu des commentaires sur leurs lois<sup>2</sup>

Membres de l'Union : Brésil, Chili, Singapour

Non-membres de l'Union : ARIPO, Bosnie-Herzégovine, Brunéi Darussalam, Égypte, Émirats arabes unis, Guatemala, Iran (République islamique d'), Malaisie, Maurice, Myanmar, République-Unie de Tanzanie, Tadjikistan

(Voir la figure 28)

b) États et organisations ayant reçu un avis positif du Conseil de l'UPOV

ARIPO, Égypte, République-Unie de Tanzanie (tout le territoire)

(Voir la figure 29)

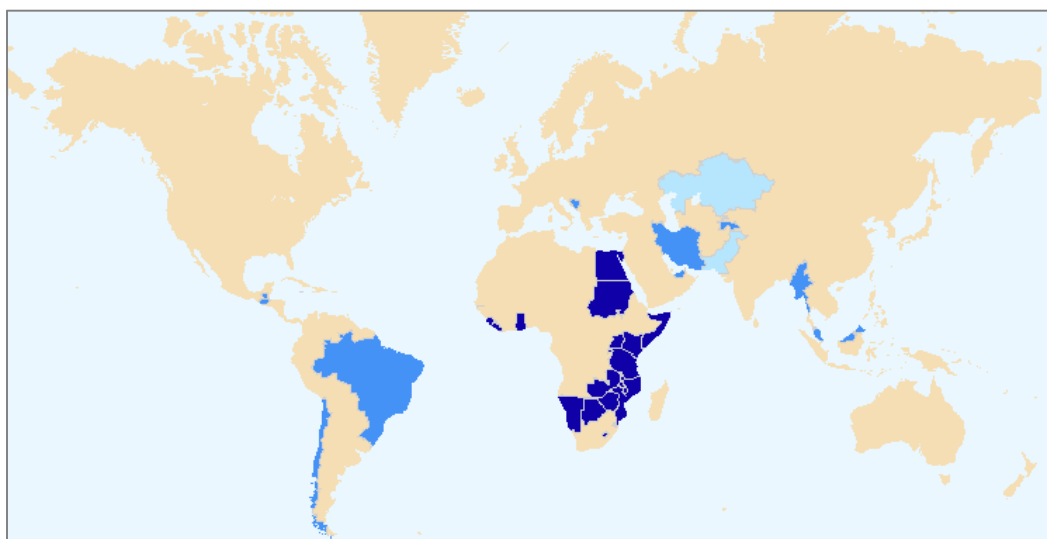
c) Réunions avec des responsables gouvernementaux<sup>3</sup>

Membres de l'Union : Afrique du Sud, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Singapour, Turquie

Non-membres de l'Union : ARIPO, Barbade, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brunéi Darussalam, Égypte, Émirats arabes unis, Iran (République islamique d'), Jamaïque, Kazakhstan, Libéria, Malaisie, Maurice, Myanmar, Pakistan, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Zimbabwe

(Voir la figure 27)

**Figure 27. Assistance fournie en vue de l'élaboration d'une législation relative à la protection des obtentions végétales**



- États et organisations ayant reçu un avis positif du Conseil de l'UPOV
- États et organisations ayant reçu des commentaires sur leurs lois
- Réunions avec des responsables gouvernementaux

<sup>2</sup> Formulation de commentaires détaillés sur les lois et/ou aide à l'élaboration d'une législation.

<sup>3</sup> Réunions et/ou consultations en vue de la formulation d'avis et de la remise d'informations sur des questions législatives.

3. ASSISTANCE FOURNIE À DES ÉTATS ET ORGANISATIONS EN VUE DE LEUR ADHÉSION À L'ACTE DE 1991 DE LA CONVENTION UPOV

a) États ayant adhéré à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV ou l'ayant ratifié

Canada, Monténégro, OAPI, République-Unie de Tanzanie  
(Voir la figure 31)

b) États et organisations devenus membres de l'Union

Monténégro, OAPI, République-Unie de Tanzanie  
(Voir la figure 30)

Figure 28. États ou organisations ayant reçu des avis législatifs

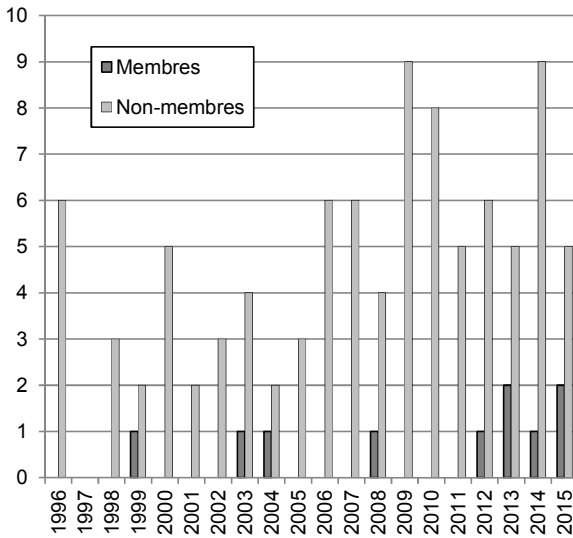


Figure 29. États ou organisations ayant obtenu l'avis positif du Conseil

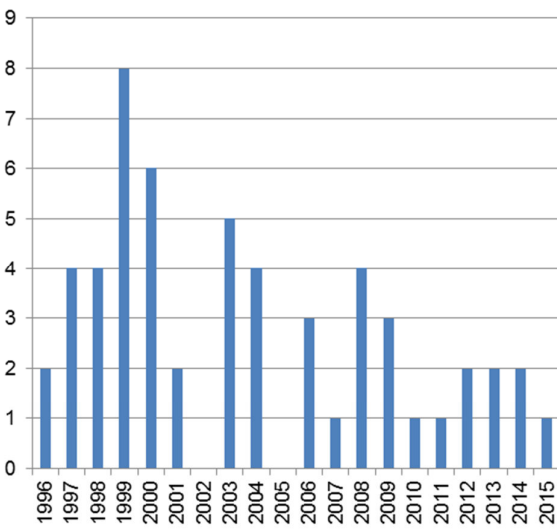


Figure 30. Nouveaux membres de l'Union

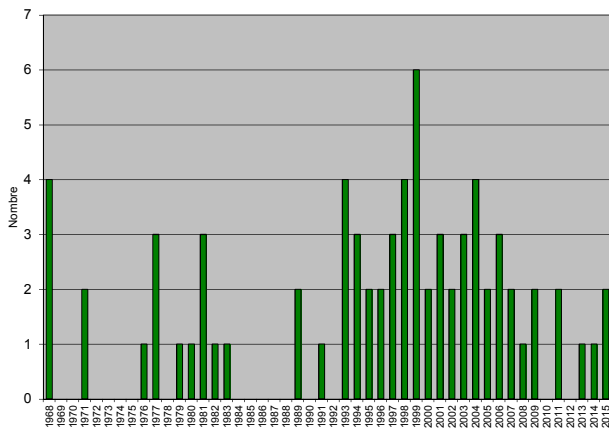
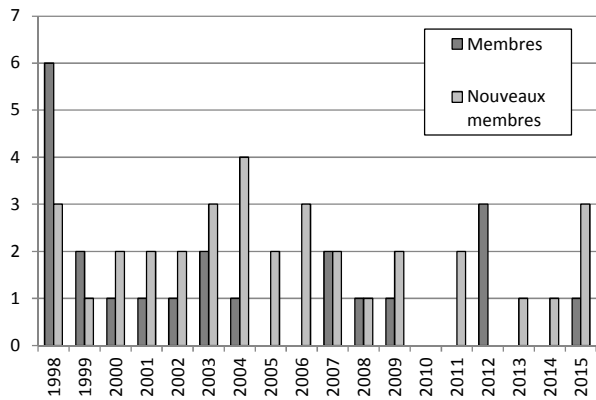


Figure 31. Adhésion à l'Acte de 1991 ou ratification de ce dernier



4. ASSISTANCE AUX FINS DE LA MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTÈME EFFICACE DE PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES CONFORME À L'ACTE DE 1991 DE LA CONVENTION UPOV

a) Participation aux cours d'enseignement à distance

- Cours UPOV DL-205 "Introduction au système UPOV de protection des obtentions végétales selon la Convention UPOV"

Nombre de participants aux sessions ordinaires du cours DL-205 en 2014 et en 2015

Catégorie	Nombre d'étudiants
Catégorie 1 : Fonctionnaires de membres de l'Union, dont la candidature a été approuvée par le représentant intéressé auprès du Conseil de l'UPOV	382
Catégorie 2 : Fonctionnaires d'États ou d'organisations intergouvernementales ayant le statut d'observateur, dont la candidature a été approuvée par le représentant intéressé auprès du Conseil de l'UPOV	17
Catégorie 3 : Autres	31
Catégorie 4 : Exonération discrétionnaire des droits d'inscription pour quelques étudiants	18
Total	448

- UPOV DL-305 "Examen des demandes de droits d'obtenteur"

Nombre de participants au cours DL-305 en 2014 et 2015

Catégorie	Nombre d'étudiants
Catégorie 1 : Fonctionnaires de membres de l'Union, dont la candidature a été approuvée par le représentant intéressé auprès du Conseil de l'UPOV	199
Catégorie 2 : Fonctionnaires d'États ou d'organisations intergouvernementales ayant le statut d'observateur, dont la candidature a été approuvée par le représentant intéressé auprès du Conseil de l'UPOV	4
Catégorie 3 : Autres	1
Catégorie 4 : Exonération discrétionnaire des droits d'inscription pour quelques étudiants	1
Total	205

- UPOV DL-305A "Administration des droits d'obtenteur"

Nombre de participants au cours DL-305A (une session en 2015)

Catégorie	Nombre d'étudiants
Catégorie 1 : Fonctionnaires de membres de l'Union, dont la candidature a été approuvée par le représentant intéressé auprès du Conseil de l'UPOV	58
Catégorie 2 : Fonctionnaires d'États ou d'organisations intergouvernementales ayant le statut d'observateur, dont la candidature a été approuvée par le représentant intéressé auprès du Conseil de l'UPOV	2
Catégorie 3 : Autres	0
Catégorie 4 : Exonération discrétionnaire des droits d'inscription pour quelques étudiants	0
Total	60

- UPOV DL-305B "Examen DHS"

Nombre de participants au cours DL-305B (une session en 2015)

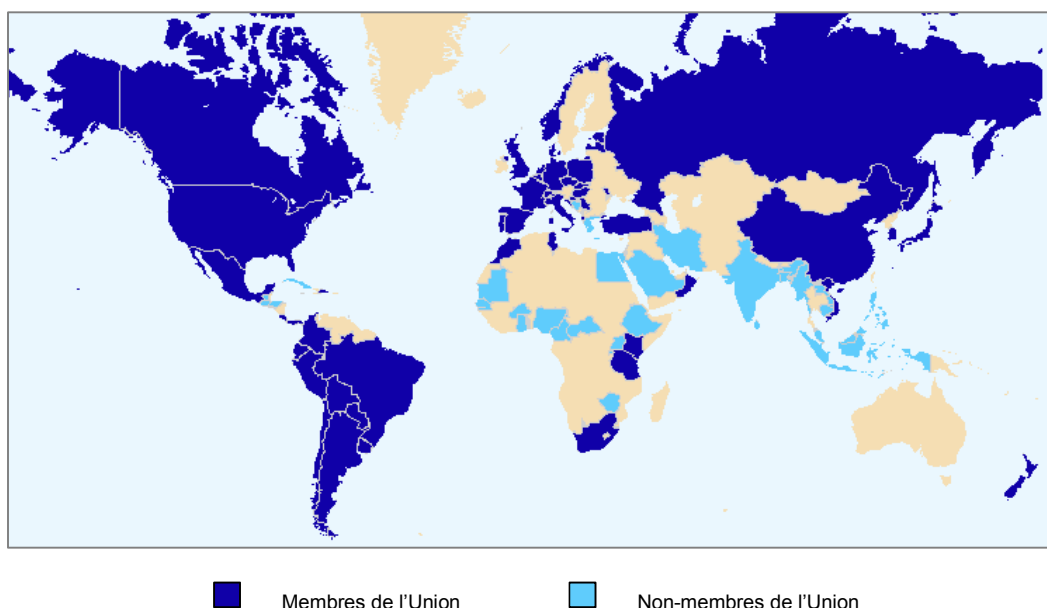
Catégorie	Nombre d'étudiants
Catégorie 1 : Fonctionnaires de membres de l'Union, dont la candidature a été approuvée par le représentant intéressé auprès du Conseil de l'UPOV	61
Catégorie 2 : Fonctionnaires d'États ou d'organisations intergouvernementales ayant le statut d'observateur, dont la candidature a été approuvée par le représentant intéressé auprès du Conseil de l'UPOV	2
Catégorie 3 : Autres	0
Catégorie 4 : Exonération discrétionnaire des droits d'inscription pour quelques étudiants	2
Total	65



**Liste des États dont étaient issus les participants aux différents cours d'enseignement à distance en 2014 et 2015**

Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Bangladesh, Belgique, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Lettonie, Malaisie, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mexique, Myanmar, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Rwanda, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Sri Lanka, Suisse, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Viet Nam, Zimbabwe, OAPI (total : 90 pays et 1 organisation).

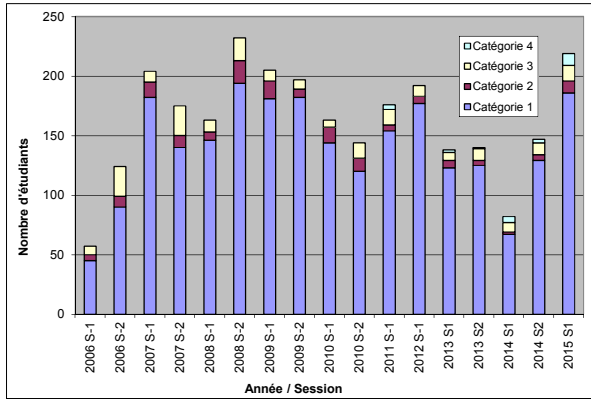
**Figure 32. Cours DL-205, DL-305, DL-305A et DL-305B de l'UPOV : participation en 2014 et 2015**



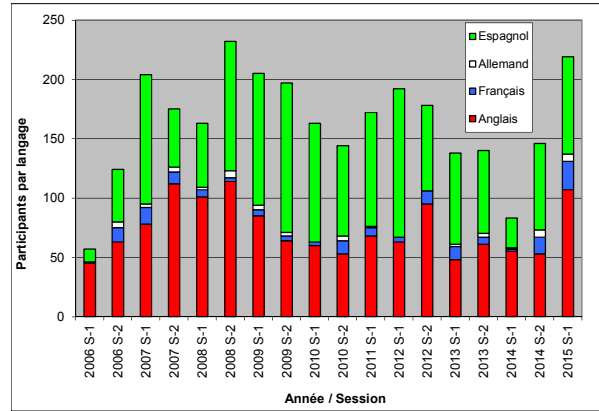
Nombre total de participants par catégorie aux sessions ordinaires du cours DL-205 depuis 2006

Catégorie	Nombre d'étudiants
Catégorie 1 : Fonctionnaires de membres de l'Union, dont la candidature a été approuvée par le représentant intéressé auprès du Conseil de l'UPOV	2385
Catégorie 2 : Fonctionnaires d'États ou d'organisations intergouvernementales ayant le statut d'observateur, dont la candidature a été approuvée par le représentant intéressé auprès du Conseil de l'UPOV	147
Catégorie 3 : Autres	201
Catégorie 4 : Exonération discrétionnaire des droits d'inscription pour quelques étudiants	25
Total	2758

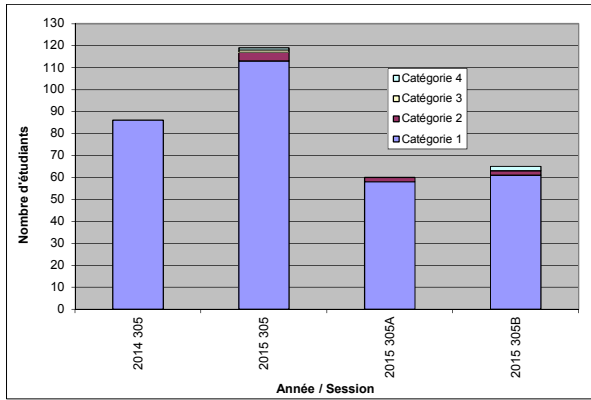
**Figure 33a. Participants aux sessions principales du cours DL-205 par catégorie d'inscription**



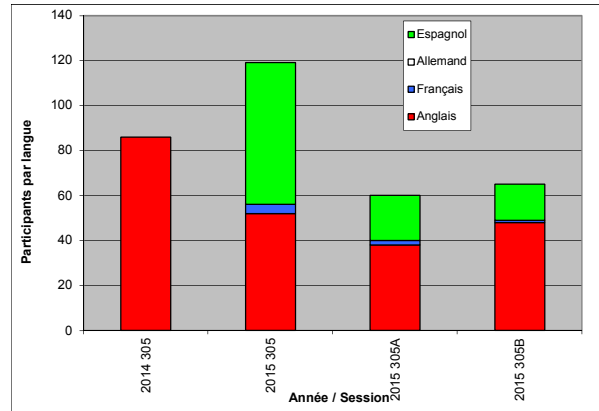
**Figure 34a. Participants aux sessions principales du cours DL-205 par langue**



**Figure 33b. Participants aux sessions principales des cours DL-305, 305A, 305B par catégorie d'inscription**



**Figure 34b. Participants aux sessions principales des cours DL-305, 305A, 305B par langue**



Sessions spéciales du cours DL-205 en 2014 et 2015

Mois/ année	Nom du cours	Langue	Nombre de participants
Juin 2014	Cours international organisé par Naktuinbouw sur la protection des obtentions végétales (Pays-Bas)	EN	11
Juillet 2014	Cours de formation organisé par la KOICA sur la protection des obtentions végétales (République de Corée)	EN	13
Juillet 2014	Cours de formation organisé par la JICA sur "l'harmonisation internationale du système de protection des obtentions végétales" (Japon)	EN	10
Octobre 2014	Cours de formation sur la protection des obtentions végétales à Arusha (République-Unie de Tanzanie)	EN	10
Septembre 2014	Séminaire international sur la protection des obtentions végétales et atelier international sur les caractères variétaux : arôme de cacao fin (Équateur)	ES	219
Novembre 2014	Cours de formation à l'intention des pays ibéro-américains sur la protection des obtentions végétales (Uruguay)	ES	2
Mai 2015	Cours de formation des formateurs sur la protection des obtentions végétales selon la Convention UPOV à Genève (Suisse)	EN	11
Juin 2015	Cours de formation organisé par la KOICA sur la protection des obtentions végétales (République de Corée)	EN	6
Juin 2015	Cours international organisé par Naktuinbouw sur la protection des obtentions végétales (Pays-Bas)	EN	10
Juin 2015	Cours de formation organisé par la JICA sur "l'harmonisation internationale du système de protection des obtentions végétales" (Japon)	EN	10
Octobre 2015	Séminaire national sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV (Chili)	ES	39
Novembre 2015	Cours de formation des formateurs sur la protection des obtentions végétales selon la Convention UPOV à Genève (Suisse)	FR	17
Novembre 2015	Cours de formation des formateurs à l'intention des pays ibéro-américains sur la protection des obtentions végétales selon la Convention UPOV et les formes complémentaires de protection de la propriété intellectuelle à Santa Cruz de la Sierra (Bolivie)	ES	5
Novembre 2015	Autres (exonération des droits d'inscription à la discrétion de l'UPOV)	EN, FR, ES	10

b) Participation d'États et d'organisations ayant le statut d'observateurs aux travaux du CAJ, du TC, des TWP et aux ateliers préparatoires correspondants

Voir le sous-programme UV.2, section 2.2, indicateur d'exécution 4 "Participation des membres de l'Union et des parties prenantes aux travaux des différents organes de l'UPOV", sections a) à d).

c) Participation aux activités de l'UPOV

Voir le sous-programme UV.3, section 2.3, indicateur d'exécution 1 "Sensibiliser au rôle de la protection des obtentions végétales conformément à la Convention UPOV", section b).

d) Participation aux activités faisant intervenir des membres du personnel de l'UPOV ou des formateurs de l'UPOV au nom du personnel de l'UPOV

Voir le sous-programme UV.3, section 2.3, indicateur d'exécution 1 "Sensibiliser au rôle de la protection des obtentions végétales conformément à la Convention UPOV", section e).

e) Formation dispensée par des formateurs de l'UPOV au cours d'activités n'ayant pas été organisées par l'UPOV

Il n'a pas été possible d'obtenir des informations complètes au sujet des activités animées par des formateurs de l'UPOV pendant la période 2014-2015.

f) Mise en œuvre de projets avec des organisations partenaires et des donateurs

Projet mondial sur les semences :

- En 2014, quatre réunions électroniques et deux réunions directes du Comité directeur
- En 2015, deux réunions électroniques et deux réunions directes du Comité directeur

(g) Utilisation de la page Web consacrée à la formation et à l'assistance

- La page Web consacrée à la formation et à l'assistance fournit du matériel de formation provenant du programme de formation des formateurs.

## 2.4 SOUS-PROGRAMME UV.4 : RELATIONS EXTÉRIEURES

L'UPOV a poursuivi sa collaboration avec un certain nombre d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales représentant des parties prenantes, y compris des obtenteurs, des agriculteurs et des producteurs, afin de mieux faire connaître le système de protection des obtentions végétales de l'UPOV et d'échanger des informations. Le site Web de l'UPOV restait un outil important pour la diffusion des informations. La publication périodique de communiqués de presse, y compris au sujet des éléments nouveaux survenus au sein du Conseil de l'UPOV, continuait aussi d'offrir un moyen très utile pour diffuser des informations à l'intention du grand public.

Un certain nombre d'organisations intergouvernementales ont invité l'UPOV à contribuer à leurs travaux. L'UPOV a pris part à des réunions avec d'autres organisations compétentes.

- Objectifs**
- ◆ Élargir et renforcer la compréhension du système de l'UPOV de protection des obtentions végétales.
  - ◆ Fournir aux autres organisations intergouvernementales des informations sur la Convention UPOV, en vue d'assurer sa complémentarité avec les autres traités internationaux.
  - ◆ Informer les membres de l'Union des éléments nouveaux présentant un intérêt pour l'UPOV.

### Résultats obtenus : Indicateurs d'exécution

#### 1. MEILLEURE CONNAISSANCE PAR LE PUBLIC DU RÔLE ET DES ACTIVITÉS DE L'UPOV

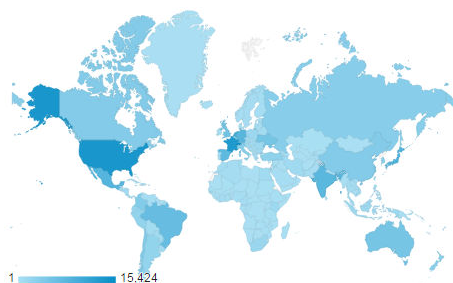
##### a) Mise à disposition sur le site Web de l'UPOV d'informations et de matériels à l'intention du grand public

- Voir le sous-programme UV.2, indicateur d'exécution "7. Fourniture d'informations sur la Convention UPOV à l'intention des parties prenantes (obteneurs, agriculteurs, producteurs, vendeurs de semences, etc.)", section a)
- Huit communiqués de presse (<http://www.upov.int/news/fr/pressroom/>).

##### b) Consultations du site Web

	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Nombre de sessions :	191 534	187 125	178 732	151 914	140 371	118 895
Utilisateurs ponctuels :	86 366	86 291	84 336	71 506	75 673	62 758
Nombre de consultations de pages :	1 087 382	1 127 786	1 129 052	1 139 570	798 942	656 722
Nombre de pages/visite :	5,68	6,03	6,32	7,50	5,69	5,52
Durée moyenne des consultations :	00 :05 :15	00 :06 :00	00 :06 :35	00 :07 :19	00 :04 :41	00 :04 :12
Pourcentage de nouvelles consultations :	43,21%	44,19%	54,6%	45,05%	51,91%	50,57%

#### Consultation du site Web dans le monde en 2015



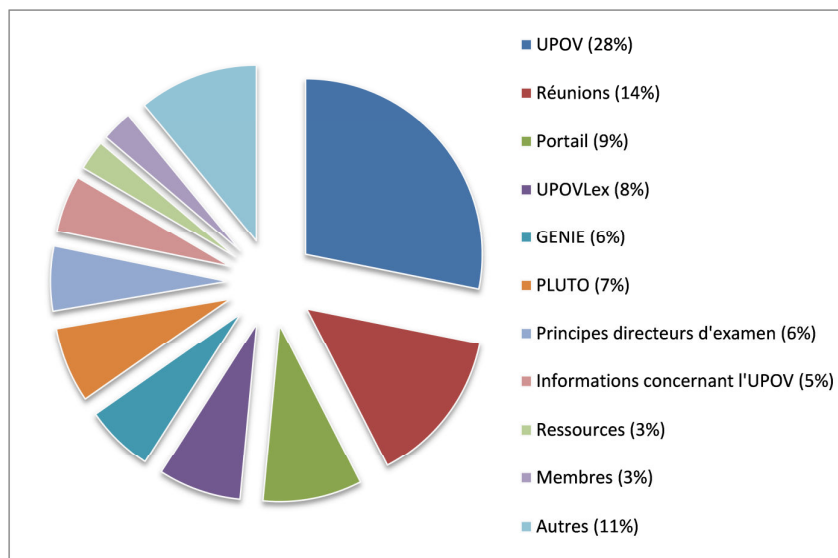
#### Sessions par pays :

1. Suisse (8,05%)
2. États-Unis d'Amérique (7,07%)
3. France (6,81%)
4. Pays-Bas (4,92%)
5. Japon (4,32%)
6. Mexique (4,08%)
7. Allemagne (4,00%)
8. Inde (3,91%)
9. Espagne (3,70%)
10. Brésil (3,32%)

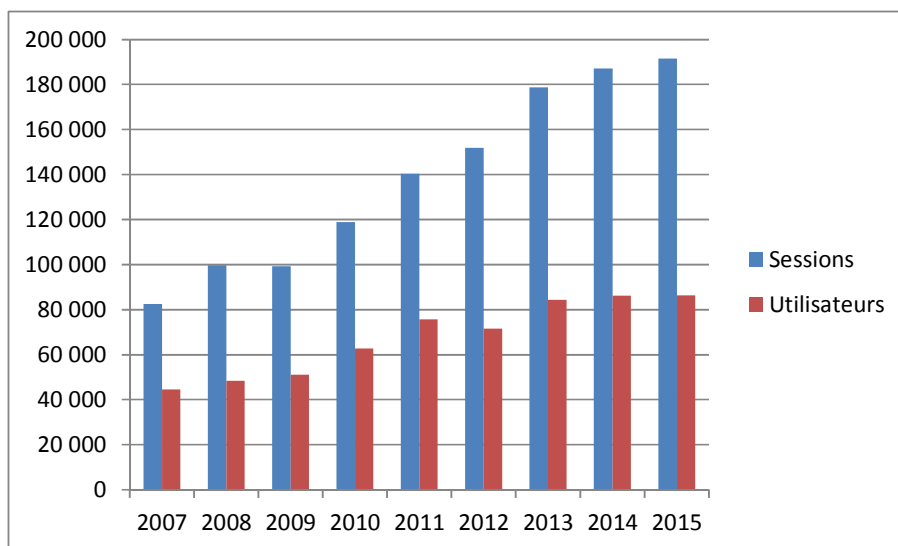
Langue du logiciel de navigation	2015		2014		2013		2012		2011	
	Visites	%	Visites	%	Visites	%	Visites	%	Visites	%
1. en-us	66 347	39,58	72 248	38,61	70 706	39,56	57 341	37,75	50 571	36,03
2. es	17 765	59,03	18 154	9,70	18 669	10,45	19 001	12,51	23 605	16,82
3. fr	11 413	52,99	11 862	6,34	13 876	7,76	14 212	9,36	10 670	7,60
4. es-es	7 972	4,16	9 180	4,91	9 234	5,17	5 698	3,75	9 124	6,50
5. en-gb	6 743	3,52	4 508	2,41	3 028	1,69	2 371	1,56	2 069	1,47
6. ru	6 608	3,45	6 824	3,65	6 596	3,69	3 630	2,39	3 168	2,26
7. pt-br	5 819	3,04	4 386	2,34	4 014	2,25	3 148	2,07	2 073	1,48
8. ja	5 277	2,76	5 729	3,06	6 444	3,61	7 562	4,98	6 387	4,55
9. nl-nl	4 981	2,60	2 837	1,52	4 347	2,43	4 152	2,73	2 742	1,95
10. de	4 925	2,57	3 619	1,93	4 065	2,27	4 562	3,00	5 577	3,97

1. en-us : anglais (États-Unis d'Amérique); 2. es : espagnol; 3. fr : français; 4. es-es : espagnol (castillan); 5. en-gb : anglais (Royaume-Uni); 6. ru : russe; 7. pt-br : portugais (Brésil); 8. ja : japonais; 9. nl-nl : néerlandais (Pays-Bas); 10. de : allemand

*Qu'est-ce que les utilisateurs consultent sur le site Web?*



*Site Web de l'UPOV : nombre de sessions et d'utilisateurs depuis 2007*



Résumé de la consultation de certaines ressources du site Web ces cinq dernières années (consultations de pages) :

	2015	2014	2013	2012	2011
GENIE	67 175	72 018	84 306	85 149	59 735
PLUTO	80 283	74 226	70 739	255 108	30 226
Principes directeurs d'examen	64 425	67 900	68 479	65 471	n.d.
UPOV Lex	80 382	88 305	88 533	91 245	19 269

*Appareils utilisés pour consulter le site Web de l'UPOV en 2015*

Ordinateur de bureau	175 755 (92%)
Téléphone portable	11 645 (6%)
Tablette	4 134 (2%)

2. FOURNITURE D'INFORMATIONS À D'AUTRES ORGANISATIONS

Participation à des réunions ou à des activités d'organisations compétentes

Organisations intergouvernementales :

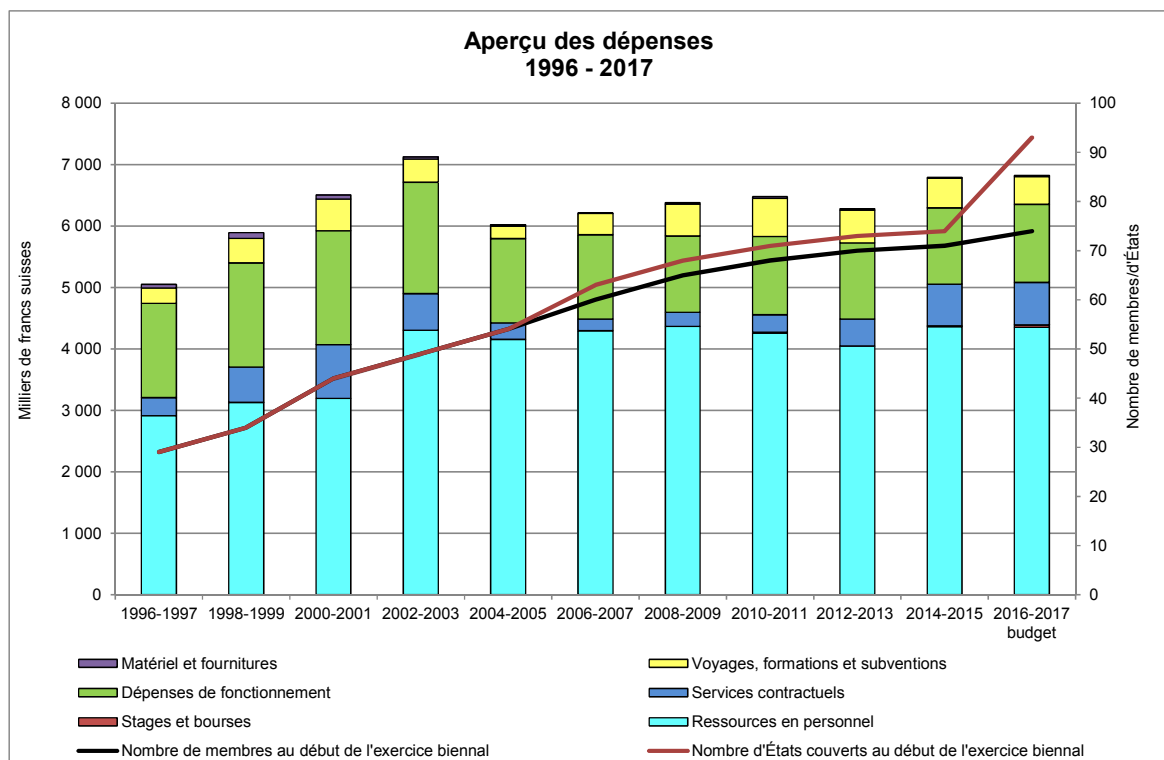
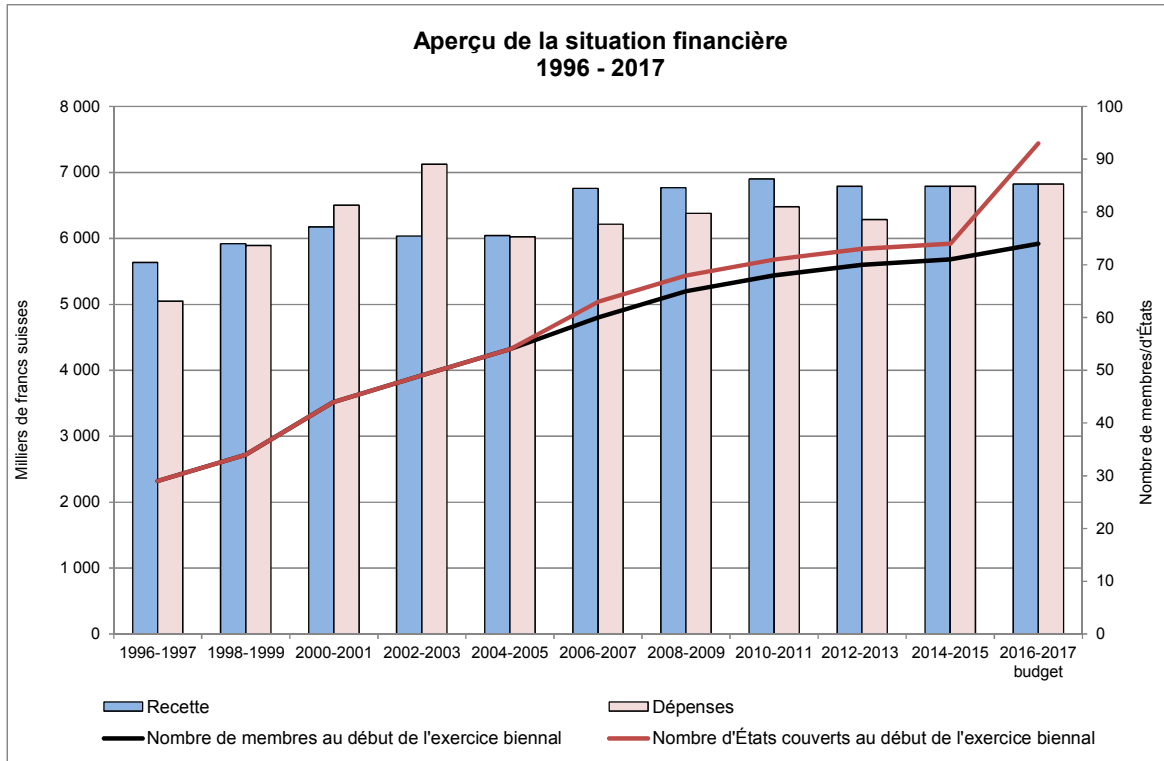
- ARIPO, Banque mondiale, CGIAR, FAO, ISTA, OAPI, OCDE, OIF, OMC, OMPI, ONU, Traité international, et Union européenne (OCVV).

Autres organisations :

- AFSTA, APSA, ASIPI, CIOPORA, CORAF, ESA, ISF, OMA, SAA.

### 3. PERFORMANCE FINANCIÈRE

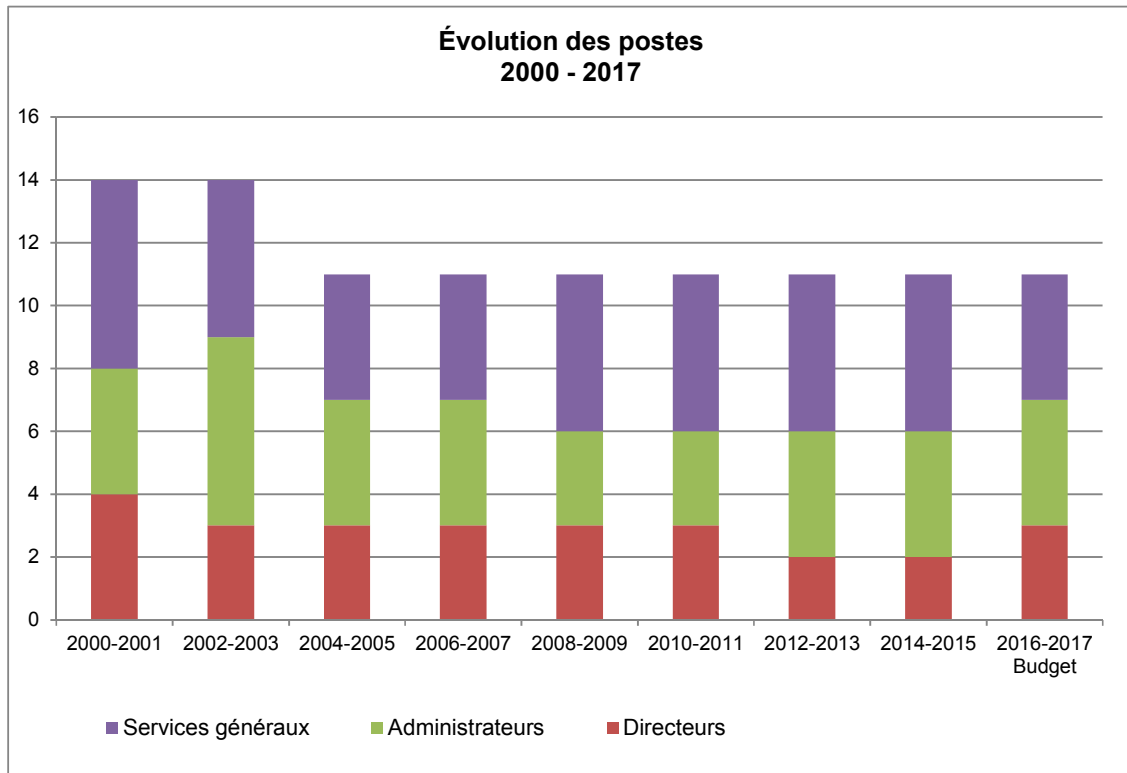
Cette section donne un aperçu des résultats financiers du Bureau de l'Union sur une base budgétaire, à partir des montants "effectifs" tels qu'ils figurent dans les documents du programme et budget pour l'exercice biennal considéré (par exemple le document C/49/4Rev. fournit les montants effectifs sur une base budgétaire pour 2012-2013). D'autres informations détaillées ainsi que le nombre de postes figurent dans les documents C/50/4 "Rapport de gestion financière pour l'exercice biennal 2014-2015" et C/50/13 "États financiers pour 2015".





Le tableau et le graphique qui suivent résument l'évolution des postes au Bureau de l'Union.

Catégories de postes	2000-2001	2002-2003	2004-2005	2006-2007	2008-2009	2010-2011	2012-2013	2014-2015	Budget pour 2016-2017
Directeurs	4	3	3	3	3	3	2	2	3
Administrateurs	4	6	4	4	3	3	4	4	4
Services généraux	6	5	4	4	5	5	5	5	4
Total	14	14	11	11	11	11	11	11	11



[L'appendice suit]

## APPENDICE

## SIGLES ET ABRÉVIATIONS

Termes de l'UPOV

BMT	Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN
Bureau	Bureau de l'Union
CAJ	Comité administratif et juridique
DL-205	Cours d'enseignement à distance de l'UPOV "Introduction au système UPOV de protection des variétés végétales selon la Convention UPOV"
DL-305	Cours d'enseignement à distance de l'UPOV "Examen des demandes de droits d'obtenteur"
DL-305A	Cours d'enseignement à distance de l'UPOV "Administration des droits d'obtenteur" (Partie A du cours DL-305)
DL-305B	Cours d'enseignement à distance de l'UPOV "Examen DHS" (partie B du cours DL-305)
DHS	Distinction, homogénéité et stabilité
TC	Comité technique
TC-EDC	Comité de rédaction élargi
TWA	Groupe de travail technique sur les plantes agricoles
TWC	Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur
TWF	Groupe de travail technique sur les plantes fruitières
TWO	Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers
TWP(s)	Groupe(s) de travail technique(s)
TWV	Groupe de travail technique sur les plantes potagères

Acronymes

AATF	Fondation africaine pour les technologies agricoles
ADPIC	Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
AECID	Agence espagnole de coopération internationale pour le développement
AFSTA	Association africaine du commerce des semences
AGEPI	Office d'État de la propriété intellectuelle de la République de Moldova
AGRA	Alliance pour une révolution verte en Afrique
APSA	Association des semenciers d'Asie et du Pacifique
ARIPO	Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle
ASIPI	Association interaméricaine de la propriété intellectuelle
ASTA	American Seed Trade Association
CDB	Convention sur la diversité biologique
CGIAR	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
CIOPORA	Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières de reproduction asexuée
CIPN	Comité intergouvernemental spécial à composition non limitée pour le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages
CORAF	Conseil ouest et centre africain pour la recherche et le développement agricoles
CRGAA	Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
ESA	European Seed Association
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Forum EAPVP	Forum sur la protection des obtentions végétales en Asie orientale
GIZ	<i>Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH</i> (Agence allemande de coopération internationale)
ICARDA	Centre international de recherche agricole dans les zones arides
ICBA	International Center for Biosaline Agriculture
IGC	Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'OMPI
ISF	International Seed Federation
ISTA	Association internationale d'essais de semences
JICA	Agence japonaise de coopération internationale

KOICA	Agence coréenne pour la coopération internationale
KSVS	Service coréen des semences et des variétés
OAPI	Organisation africaine de la propriété intellectuelle
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCVV	Office communautaire des variétés végétales de l'Union européenne
OEVV	Office espagnol des variétés végétales
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
OIT	Organisation internationale du Travail
OMA	Organisation mondiale des agriculteurs
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété intellectuelle
QUT	Université de technologie du Queensland
SAA	Seed Association of the Americas
TAIEX	Programme d'assistance technique et d'échange d'informations (TAIEX) de l'Union européenne
UBIS	University of Business and International Studies
UNIGE	Université de Genève
USPTO	Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique

- 
- <sup>a</sup> Définition des termes employés en lien avec les statistiques concernant le site Web dans le présent rapport:
- Les "utilisateurs" sont les personnes qui ont effectué au moins une session au cours de la période donnée.
  - Une "session" est la période pendant laquelle un utilisateur consulte le site Web de manière active. – Le terme "sessions" correspond au nombre total de sessions au cours de la période donnée.
  - L'expression "consultations ponctuelles" correspond au nombre de consultations du site Web au cours desquelles la page en question a été consultée au moins une fois.
  - Le terme "consultations" correspond au nombre total de consultations d'une page. Si le même utilisateur consulte plusieurs fois une page donnée au cours de la même session, toutes les consultations sont comptabilisées.

[Fin de l'appendice et du document]